

présents :

Messieurs Uehlinger Pascal
Decrey Philippe
Kilcher Marc

maire
conseiller administratif
conseiller administratif

Monsieur Noël Philippe

président du conseil municipal

Mesdames

Bersier Julie
Gregori Katia
Macchiavelli Marta

Mägli Catherine
Tercier Heidi

Messieurs

Agraniou Sami
Avigdor Daniel
Calame Philippe
Camuglia Joseph
Constantin Marcel
Da Silva Bruno
Germann Martin
Houman Edouard
Knörr Stephen

Leutenegger Bastien
Nicolet Alain
Saudan Guy
Simoes José
Singh Ashwani
Stark Richard
Üregen Ali
Wünsche Florian
Zaugg Philippe

excusées Giacobino Nadia
Oppliger Danielle

@

ordre du jour – discussion et vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2019
2. Communications du bureau du conseil municipal.
3. Communications du conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Nomination d'un membre au conseil de la fondation de la commune de Thônex pour le logement en remplacement de M. Diego Alan Esteban, démissionnaire (DM-19-09).



6. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2018. (DA-19-08)
7. Comptes 2018 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement. (DA-19-09)
8. Demande d'un crédit de CHF 747'066,- en vue de la réalisation de la dernière étape du réseau d'assainissement du plan localisé de quartier (PLQ) n°29.105 des chemins Etienne-Chennaz et Louis-Valencien. (DA-19-10)
9. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe VI-VE intitulé : pour la suppression des bouteilles d'eau à usage unique (plastiques jetables) au sein du conseil municipal de Thônex et de la Mairie. (MM-19-02)
10. Propositions du conseil administratif.
11. Questions écrites.
12. Propositions individuelles
13. Renouvellement du bureau du conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020. (DM-19-10)

@

M. le président ouvre la séance à 20h06 et souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers municipaux, aux conseillers administratifs, aux membres de l'administration de la commune ainsi qu'aux membres du public. Il souhaite également un joyeux anniversaire à M. Singh, jubilaire, qui est applaudi.

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2019

page 1053

En bas de page sous la déclaration de M. Zaugg, il faut lire :

- *...je vous communique ce soir...* et non ce soit

Suite à cette intervention, le procès-verbal de la séance du 16 avril 2019 est approuvé par 20 voix pour et 2 abstentions, soit à la majorité.

- 2 Communications du bureau du conseil municipal

- 2.1 Coordination genevoise Moratoire 5G, courrier envoyé à l'ensemble des membres du conseil municipal par email le 26 avril 2019

M. le président rappelle que tout-e-s les conseillères et les conseillers ont peu prendre connaissance de ce courrier, qui a été transmis par email. Il n'en donne donc pas lecture et invite les personnes ayant des questions ou des commentaires à le faire par les voies habituelles.



2.2 Lettre aux communes de Swisscom

Ce courrier concerne également la 5G. Reçu par la Mairie, il a ensuite été envoyé à tou-te-s les conseillers et conseillères. M. le président n'en donne donc pas non plus lecture et fait la même remarque qu'à propos du courrier précédent en ce qui concerne les questions.

2.3 Tournoi de Football

La commune de Vernier, gagnante du tournoi l'année passée, organise une nouvelle édition de cette manifestation. Un appel a été lancé auprès des communes pour trouver des concurrents, car en milieu de semaine passée, seules deux équipes étaient inscrites au football comme à la pétanque, ce qui peut remettre en cause l'événement. La commune de Vernier précise qu'il est possible de s'associer à plusieurs communes pour composer des équipes, dans l'une ou l'autre des disciplines.

2.4 La date du repas de fin de présidence a été fixée au mardi 28 mai 2019

Ce repas aura lieu à l'auberge et restaurant Parc de Fossard. L'inscription aura lieu *via* un *doodle* qui sera envoyé très prochainement et permettra également de choisir son menu.

2.5 A 23h. il sera passé au point 10 de l'ordre du jour : « *propositions du conseil administratif* »

3 Communications du conseil administratif

3.1 M. Pascal Uehlinger, maire

3.1.1 Travaux rue François-Jacquier

Un chantier de plus a commencé sur la commune, rue François-Jacquier. Il s'agit de la première phase de la réalisation d'un PLQ. Un bâtiment en forme de « U » sera posé le long de l'avenue.

3.1.2 Swisscom et fibre optique

Le déploiement de la fibre optique sur territoire communal est terminé, à quelques exceptions près. En zone urbaine, l'alimentation se fait directement jusqu'aux appartements. En zone villa, c'est la rue qui est raccordée et un amplificateur est posé sur les maisons. Les quelques cas individuels où le débit serait insuffisant seront traités au cas par cas. Ils peuvent être signalés à la commune (info@thonex.ch), qui les communiquera directement à Swisscom. Il faut au préalable s'assurer que son abonnement n'ait pas un débit plafonné à 10 Mo.

3.1.3 Anniversaire – M. le conseiller municipal Ashwani Singh

Le Conseil administratif transmet un présent à M. Ashwani Singh pour son anniversaire. M. Singh est applaudi.



3.1.4 Changement à la tête de la Mairie

M. Pascal Uehlinger fait sa dernière séance de Conseil municipal en tant que Maire pour cette année politique. M. Philippe Decrey prendra la succession à la fonction de Maire dès le 1^{er} juin. Il est applaudi.

3.2 M. Philippe Decrey, conseiller administratif

3.2.1 Fermeture de la douane de Moillesulaz

La douane de Moillesulaz sera fermée du vendredi 2 au dimanche 4 août pour permettre la pose des enrobés.

3.3 M. Marc Kilcher, conseiller administratif

3.3.1 Semaine de valorisation des déchets – *Urban Plogging*

Dans le cadre de la semaine de valorisation des déchets, un *Urban Plogging* est organisé dimanche 19 mai. C'est l'occasion de revisiter la commune sous un autre angle, tout en récoltant des déchets et en étant sensibilisé à la problématique de récupération, recyclage et valorisation des déchets. Tous ceux qui sont intéressés peuvent s'inscrire sur le site de la commune. Ils seront accueillis pour un café/croissant à 10h dimanche matin place Graveson. Deux secteurs ont été définis. Un parcours fléché est prévu, les participants passeront par certains endroits intéressants pour l'histoire de la commune.

3.3.2 Police municipale

Le conseil administratif a écrit à la commune de Veyrier pour rendre ses homologues attentifs à l'avenir ou au développement du restaurant Mango Lounge, situé le long de l'Arve, à hauteur du pont de Sierne. Ce sujet a été hautement d'actualité l'année passée et risque de l'être à nouveau cet été. La commune de Thônex a notamment attiré l'attention de celle de Veyrier, en charge de donner les autorisations, sur les problématiques de propreté et de bruit que l'activité nocturne de ce bar générerait pour le hameau de Villette, notamment.

3.3.3 Visispeed

Des contrôles ont été effectués sur la rte de Contrôles effectués sur la Rte De-Rossillon du 17 au 24 avril. La vitesse y est limitée à 50km/h et seuls 5% des voitures l'ont dépassé. Ce tronçon n'est donc pas particulièrement exposé en termes d'excès de vitesse.

3.3.4 Sensibilisation aux déjections canines

La campagne visant à combattre les déjections canines a été lancée le 29 avril et se poursuivra jusqu'au 12 juin sur différents sites de la commune. La campagne a lieu actuellement à proximité de l'école Marcelly et changera de lieu au fur et à mesure.



Il s'agit de sensibiliser les propriétaires de chiens à la problématique des crottes, pour les enfants, mais aussi pour tous les utilisateurs des espaces publics dont font partie les services de la voirie qui tondent l'herbe. Une semaine est dédiée à la sensibilisation, la suivante aux contraventions.

3.3.5 Tournage au cimetière de Thônex

Le cimetière de Thônex a été retenu pour une série intitulée « Quartier des banques », produite par la RTS. Une ou deux scènes y seront tournées la semaine prochaine. Une partie du tournage avait déjà eu lieu au Centre Sportif de Sous-Moulin.

4 Rapport des commissions

4.1 M. Alain Nicolet, président de la commission parcs, promenades, séance du 30 avril 2019 :

Étaient présents : M. Marc Kilcher, conseiller administratif, M. Fortuna secrétaire général adjoint, M. De Oliveira responsable technique et M. Audemars responsable des espaces verts.

Notre ordre du jour comprenait les points suivants :

1. Chantier « Parc Munier ».

Nous avons fait le tour des travaux en cours sous la houlette de M. Baptiste Mure, responsable du chantier et Nicolas Ferraud, tous deux du Bureau Oxalis, ainsi que nos responsables techniques.

Notons que les travaux ont débuté fin janvier et seront terminés fin juin 2019.

De nombreux échanges et questions ont eu lieu à la satisfaction des commissaires présents.

2. Cimetière de Thônex.

M. Audemars nous a fait un exposé concernant les difficultés rencontrées pour rendre praticable les allées principales du cimetière.

En 2015, notre commission et le conseil municipal avait entériné la pose d'un tapis en dur sur l'entrée du cimetière pour embellir le site.

Par la suite, il avait été prévu de demander l'étude d'une extension de surface asphaltée sur les allées principales du cimetière, afin de rendre praticable l'accès aux tombes pour les personnes à mobilité réduite, ainsi qu'aux divers services communaux et entreprises funèbres.

Pour ce faire, M. Marc Kilcher et le service technique ont mandaté le bureau d'ingénieurs Ott et Uldry SA, pour réaliser un projet sur cette extension. M. Yannick Mathieu nous a présenté un projet bien ficelé et qui tient compte de l'écologie pour l'infiltration des eaux pluviales, principal souci des commissaires.

C'est à l'unanimité que la commission a préavisé favorablement la pose d'asphalte sur les allées principales du cimetière, ainsi que la réalisation d'un seul tenant des trois étapes proposées pour un montant de CHF 350'000.-.



3. *Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2019
Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.*

4. *Divers*

Il a été question des cendriers, crottes de chiens sur la place des fêtes, campagne sur les déjections canines, des arbres tombés le long du Foron à la suite de la tempête et s'il existe des carrés confessionnels dans le cimetière.

La séance a été levée à 20h12.

4.2 M. Joseph Camuglia, président de la commission de la circulation, transports, séance du 7 mai 2019 (séance commune avec l'urbanisme, environnement, développement durable, agenda 21) :

Le 7 mai 2019 a eu lieu une commission réunie urbanisme et circulation.

Il a été débattu des différentes propositions sur l'avenir de la zone piscine et salle des fêtes.

Il y a eu aussi le traitement de la pétition Rm-18-06.

Aucun vote n'a été demandé.

La commission a été levée à 20h35.

5 Nomination d'un membre au conseil de la fondation de la commune de Thônex pour le logement en remplacement de M. Diego Alan Esteban, démissionnaire (DM-19-09).

M. Philippe Noël, président, donne lecture de la lettre de démission que M. Diego Alan Esteban a adressé à M. Pascal Uehlinger, président de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement

Concerne : ma démission du Conseil de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement

Monsieur le Président,
Cher Pascal,

Par la présente et comme annoncé lors de la séance du conseil du 15 avril 2019, je présente ma démission du Conseil de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement. Occupant jusqu'à ce jour le rôle de représentant du groupe Gauche Sociale, celui-ci présentera par conséquent, lors de la prochaine séance du conseil municipal, la candidature de M. Joseph Camuglia, qui nous lit en copie.

Depuis plusieurs années, j'ai eu la possibilité de découvrir de près le travail des autorités communales dans la promotion du logement. J'ai contribué du mieux que possible à l'activité de la Fondation, du haut de ma maigre expérience dans le domaine. Ce regard privilégié sur les coulisses des politiques publiques communales me permet aujourd'hui de disposer de connaissances précieuses sur l'état des relations entre la population et ses représentant.e.s.

Il y a un an, les Genevoises et les Genevois m'ont fait l'honneur de me porter par leurs voix au Grand Conseil. Représenter le peuple dans les complexes dossiers cantonaux entraîne une charge de travail importante, qui impose inévitablement des aménagements dans mes autres engagements.



De plus, le suivi des chantiers ainsi que les préavis relatifs aux frais des constructions sont des questions qu'il n'est pas aisé d'aborder lorsque l'on intervient dans le processus uniquement au stade du Conseil de la Fondation. Je suis confiant que mon successeur, en tant que membre de la commission des finances du Conseil municipal, sera mieux armé pour remplir son mandat avec efficacité.

Pour toutes ces raisons, j'ai décidé de prendre congé de la Fondation. J'aimerais pour conclure saluer le travail inlassable et bienveillant de Mme Linder. J'aimerais également remercier les membres du Conseil et du Bureau de la Fondation, qui ont contribué à rendre mon apprentissage en son sein passionnant.

Ainsi, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, cher Pascal, mes salutations respectueuses.

Copie à :

M. Philippe Noël, Président du Conseil municipal

M. Bastien Leutenegger, Chef du groupe Gauche Sociale

M. Joseph Camuglia, Conseiller municipal

M. le président donne la parole à M. Pascal Uehlinger, maire et président de la Fondation.

M. Pascal Uehlinger remercie Diego Esteban de s'être investi dans cette Fondation, au même titre que tous les autres membres. Il a fait son travail de manière consciencieuse et était impliqué. Comme annoncé dans son courrier, le cumul des charges ne lui permettait plus d'assumer celle-ci, il a donc préféré passer le flambeau. M. Uehlinger le remercie pour le travail effectué durant cette période.

La discussion est ouverte

M. Bastien Leutenegger informe que le groupe Gauche Sociale propose M. Joseph Camuglia, comme indiqué dans le courrier.

- M. Camuglia est nommé par acclamation.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

nomination d'un membre au conseil de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement en remplacement de M. Diego Alan Esteban, démissionnaire

- vu l'article 54 et suivants du règlement du conseil municipal, entré en vigueur le 12 novembre 2003,
- vu la lettre de démission de M. Diego Esteban adressée à M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué et Président de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement, en date du 18 avril 2019,
- vu les statuts de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement, adoptés par le conseil de Fondation le 2 octobre 2007 et abrogés par ce même conseil le 18 décembre 2007,
- attendu que l'article 8, lettre b) stipule que le conseil municipal doit élire cinq membres, dont au moins deux conseillers municipaux pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020,



- vu l'article 9 alinéas 3) et 4) des statuts susmentionnés, il convient de nommer son remplaçant par l'autorité qui a désigné le membre sortant dans les trois mois suivant la vacance,

le conseil municipal

d é s i g n e

à l'unanimité moins une abstention,

1. M. Joseph Camuglia, conseiller municipal membre de la Gauche Sociale (GS), pour siéger au conseil de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement pour la période allant du 14 mai 2019 au 31 décembre 2020, en remplacement de M. Diego Esteban, démissionnaire

[Arrivée de M. Edouard Houman]

6 Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2018.
(DA-19-08)

M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué aux finances, commente une présentation et explique les éléments suivants concernant les points 6 et 7 de l'ordre du jour, traitant des comptes 2018.

- La présentation est jointe au procès-verbal.

Page 2 – Commune de Thônex, résultat des comptes annuels et financiers 2018

La commune a terminé l'année 2018 avec un boni relativement confortable de CHF 1'862'723.42, dont l'origine sera expliquée en fin de présentation ; le boni a en effet un petit côté artificiel.

Page 3 – Résultats d'exercices enregistrés depuis 2008

La commune a plus souvent fait des bonis que des pertes. Elle s'attendait à une année plus difficile en 2018, comme ce sera vraisemblablement le cas pour 2019, en raison des importants investissements que fait la commune en lien avec sa nouvelle école, les Communaux d'Ambilly et autres. Mais le résultat 2018 est très bon, presque le meilleur des dix dernières années.

Page 4 – Dépenses par habitants

La clé de répartition des dépenses communales est la suivante (sur la base des dépenses par habitant, soit CHF 2'936.- :

- Charges du personnel (CHF 768.- / 26%) – cette partie du budget est incompressible.
- Charges de transfert et subventions (CHF 989.- / 34%) – il s'agit des participations au Centre Sportif de Sous-Moulin, au SIS, à l'ACG, à l'Association de la petite enfance, etc.
- Charges financières (CHF 77.- / 3%) – cette rubrique correspond essentiellement au rendement et charges d'exploitation du patrimoine financier des immeubles communaux.



- Amortissements (CHF 500.- / 17%) – la liste des amortissements est actuellement énorme, les plus gros étant toujours en lien avec la construction des écoles (Marcelly et Bois des Arts), mais également la place Graveson, le centre sportif, l'extension de la Mairie et le nouveau bâtiment administratif.
- Biens, services et frais d'exploitation (CHF 602.- / 20%) – cette rubrique est la seule sur laquelle la commune peut réellement intervenir.

Page 5 - Charges

- Charges de transfert – il s'agit des subventions accordées.
- Amortissements ordinaires et complémentaires – ce montant inclut le couvert de la douane, qui apparaîtra aussi dans une autre rubrique des comptes comme étant un don. Il inclut également l'amortissement complémentaire qui a été fait pour les pavillons provisoires (CHF 600'000.-) et le petit dépassement pour les travaux effectués au Bois-des-Arts (CHF 56'000.-).

Page 6 - Revenus

- Revenus fiscaux – cette rubrique sera détaillée plus tard.
- Taxes et émoluments – la ligne inclut les recettes de la piscine, des cartes CFF, etc.
- Revenus divers – cette rubrique contient les amendes, le don qui a été fait par l'État et la Confédération pour le couvert de la douane, etc.
- Revenus financiers – ce montant est essentiellement lié aux immeubles communaux
- Revenu de transfert – c'est ce que Thônex facture aux autres communes par exemple pour les APM, le retour du CSSM et autres revenus en lien avec le GIAP.

Page 7 – Valeur d'un centime additionnel PP et population

Le centime a toujours oscillé autour de CHF 600'000.-, il n'a donc pas toujours bougé.

Pages 8 et 9 – Recettes fiscales

Il s'agit d'une comparaison des recettes entre les comptes 2017, par rapport aux comptes 2018. Il est frappant de voir que l'impôt des personnes physiques et morales a peu évolué, mais qu'il y a un énorme bon des impôts PP et PM des années antérieures. Ce bond est causé par le rattrapage d'impôts lié aux années antérieures (2006 et 2016), en raison de l'amnistie fiscale pour les personnes qui se dénonçaient, qui a été arrêtée au mois de septembre 2017. Le traitement de ces nouvelles déclarations a créé des recettes fiscales assez importantes. C'est cet écart qui a permis à la commune d'arriver à des comptes positifs. La plupart des communes genevoises ont d'ailleurs eu cette agréable surprise.

Page 10 – Solde d'impôt dû par les contribuables et taux de couverture pour risque de pertes d'encaissement



Il s'agit du reliquat d'impôts, qui doit aujourd'hui être fixé à un maximum de 100%. Il s'agit de couvrir le risque de pertes sur les impôts dû aux personnes ne paient pas, ou ne paieront jamais dans le futur.

Page 11 – Crédits budgétaires supplémentaires à voter (en milliers de francs)

Les crédits budgétaires qui ont été votés cette année sont très faibles, au même niveau que ceux de l'année 2015, la commune ayant été très raisonnable.

Pages 12-13 – Investissements bruts réalisés depuis 2011

Il y a un très important trend de la commune au niveau des investissements. Elle a en effet commencé à payer les premières tranches d'investissement liés aux travaux sur la commune. L'essentiel des CHF 17'058'391.- ont été consacrés à des bâtiments publics. Les détails suivants sont donnés :

- Bâtiments publics (en bleu)
 - o Contribution au FIDU – CHF 600'000.-
 - o Mairie 1^{ère} et 2^{ème} étape – façade : CHF 542'000.- / raccordement informatique : CHF 100'000.- / extension : CHF 458'000.-
 - o Espaces publics des Communaux d'Ambilly – CHF 4'458'000.- sur les 42 millions votés
 - o Av. Tronchet – CHF 200'000.-
 - o Démolition de la Villa Miazzi (??) et réaménagement provisoire – CHF 863'000.-
 - o Réaménagement des anciens locaux du Crédit Suisse – CHF 992'000.-
- Bâtiments scolaires (en rouge)
 - o Construction de l'école des Communaux d'Ambilly – un peu plus de 3 millions
- Sport et espaces verts (en vert)
 - o Piscine – CHF 155'000.-
 - o Réaménagement du parc Munier – CHF 111'000.-
 - o Voies vertes du CEVA – CHF 338'000.-
 - o Pl. Graveson – CHF 77'000.-
 - o Nouvelle signalétique pour la mobilité douce – CHF 22'000.-
 - o Réaménagement du périmètre de la Maison de quartier – CHF 72'000.-
- Assainissement des eaux (en bleu clair)
 - o Collecteurs du secteur Voirie – Bochet
 - o Mise en séparatif rte de Jussy
 - o Mise en séparatif ch. du Foron
 - o Ouvrage de protection du Foron
 - o Mise en séparatif du secteur de l'av. de Thônex
- Autres investissements (en orange)
 - o Eco-point du ch. des Deux-Communes
 - o Mise en place du concept Thônex Ville propre
 - o Révision du PDCom
 - o Chauffage à distance



Page 14 – Excédents et insuffisances de financement, variation des disponibilités

La capacité d'autofinancement, qui se trouve à 9 millions, et les 17 millions investis laissent une insuffisance de financement de 7 millions, qui est aujourd'hui prise sur la trésorerie, mais qui demandera par la suite des emprunts.

Page 15 – Excédents budgétaire enregistré depuis 2010.

Entre 2017 et 2018, il y a eu entre 10'815 et 6'490 dénonciations spontanées qui ont été effectuées au niveau de l'État de Genève (ces chiffres ne sont donc pas propres à Thônex). Ces dénonciations induisent une production globale pour 2018 de 197 millions, dont une partie est arrivée à Thônex.

Les trois premiers mois de 2019 ont déjà engendré 129 millions de recettes fiscales supplémentaires. On peut donc admettre que le boni extraordinaire de 2018 a de fortes chances de se reproduire en 2019, sous une forme ou une autre.

En commission des finances, il sera proposé de créer une réserve conjoncturelle avec les bonis annoncés, pour pouvoir amortir les conséquences de la votation du RFFA du 19 mai, qui amènera probablement dans certaines communes une baisse temporaire des recettes fiscales. La création de cette réserve permettrait d'amortir cette baisse.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 18 avril 2019 :

Les commissaires ont approuvé en premier lieu les crédits budgétaires supplémentaires d'un montant de CHF 256'205.71 à l'unanimité.

Par la suite, et au nom de tous les membres de la commission des finances, je tiens à remercier le service financier de la commune, qui a, pour sa présentation des comptes 2018, transformé toute la comptabilité 2017 de la commune dans le modèle financier MCH2, afin de permettre la comparaison d'une année à l'autre.

Ces comptes, qui bouclent sur un résultat positif révèlent tout de même que sans un reliquat d'impôt des années précédentes, provenant pour une partie importante des auto-dénonciations liées aux biens à l'étranger, les comptes 2018 de la commune de Thônex seraient déficitaires en raison de recette ordinaires en baisse, et ce malgré des charges moins élevées que prévues, à l'exception des quelques investissements complémentaires votés en cours d'année.

Après de nombreuses questions des commissaires, ceux-ci ont approuvé à l'unanimité les comptes de la commune.

La discussion est ouverte

M. Bruno Da Silva fait la déclaration suivante au nom du PDC :

Chaque année, lors de la publication des comptes, chaque parti – et le PDC n'y manque pas – fait une déclaration dans laquelle, presque inmanquablement, religieusement même, sont présents les remerciements à l'équipe du service financier. Cette année, rebelote, nous n'y manquons pas. Mais ces remerciements ont cette année un poids tout particulier.



En effet, il nous semblait extrêmement important de vous remercier, Messieurs, pour le travail effectué mais plus particulièrement pour la « traduction » des comptes 2017 entre l'ancien plan comptable et le nouveau, afin de faciliter notre travail d'élus. Nous avons conscience du travail très pénible que cela a dû représenter et surtout, nous avons conscience de la chance que nous avons, car peu de communes se sont prêtées au même exercice. Un grand merci et un grand bravo, messieurs.

Pour ce qui est des comptes en soi, nous saluons une fois de plus la très bonne gestion du Conseil administratif et de l'administration ; toutes les rubriques n'ont pas été dépensées et nous voilà donc avec des économies réalisées malgré quelques dépassements.

Nous constatons des comptes bénéficiaires et nous en réjouissons, bien que ce bénéfice soit porté notamment par des rattrapages d'impôts antérieurs. Au final, nous avons là un boni, qui permettra de limiter d'autant les futurs emprunts.

Une gestion efficace, donc, qu'il faudra répéter pour l'année présente, tant les enjeux financiers de la commune à court et moyen termes sont délicats.

Le PDC y veillera.

Encore merci aux employés communaux qui ont contribué à ce résultat et au Conseil administratif pour son très bon travail.

Merci.

M. Daniel Avidgor fait la déclaration suivante au nom du PLR :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Ce soir, nous nous trouvons dans l'heureuse situation de pouvoir voter les comptes de fonctionnement 2018 avec un excédent de CHF 1'862'723.-. Pour rappel, le budget donnait un résultat positif de CHF 143'000.- et quelques centimes. Les charges, de CHF 41'733'708.-, ont dépassé le budget de CHF 419'879.-, soit 1%. Fort heureusement, les revenus, de CHF 43'796'432.-, ont largement dépassés ceux du budget, de CHF 2'138'729.-, soit plus vers 5.16%.

Cependant, il faut malgré tout mettre les pendules à l'heure et avouer que l'essentiel du résultat positif provient du revenu des impôts sur les personnes physiques des années antérieures ; rattrapage, comme l'a dit M. le Maire, des années 2006-2016. L'an prochain, nous recevrons aussi des rattrapages des impôts des années 2010-2017, mais d'après nos spécialistes de la Mairie, d'un montant nettement inférieur.

Notre groupe salue encore une fois la prudence de nos magistrats. Il continuera de soutenir ses autorités dans leur effort pour maintenir des finances équilibrées. Au vu des investissements des prochaines années, ce sera beaucoup plus difficile, car qui dit augmentation du nombre d'habitants dit aussi adapter la commune aux nouvelles infrastructures nécessaires : école, extension mairie, nouvelle salle du CM, etc.

Enfin, c'est la première année d'adaptation où les comptes sont présentés sous le nouveau modèle comptable harmonisé des communes MCH2, qui a demandé déjà l'an passé un grand travail pour les services comptables de la Mairie. MCH2 exige une réévaluation du patrimoine financier, donc des immeubles de la commune, ce qui a changé passablement vers le haut le bilan comptable de la commune. De plus, il y a eu de nouvelles annexes très intéressantes et bien présentées.

Ainsi, nous pouvons saluer le travail compétent du Conseil administratif, et plus particulièrement de M. le Maire, Pascal Uehlinger, responsable du dicastère des finances, de M. Philippe Guex, secrétaire général, M. Michel Zeder, secrétaire général adjoint et de M. Frédéric Giroud, responsable de la comptabilité.



Le groupe PLR votera les délibérations relatives aux points 6 et 7, il vous invite à en faire de même.

M. Bastien Leutenegger fait la déclaration suivante au nom des groupes GS et Vi-VE :

Les groupes GS et Vi-VE remercient vivement Monsieur Zeder, Secrétaire général adjoint responsable des finances, et M. Giroud, responsable de la comptabilité ainsi que leurs collaborateurs pour le travail de préparation et de présentation des comptes que nous allons voter ce soir. La qualité de la préparation des documents remis et des réponses aux questions posées en commission Finance ont apporté les éclaircissements nécessaires. Nous saluons aussi le travail du Conseiller administratif en charge des Finances, ainsi que celui de ses collègues pour le soin apporté à la gestion financière de notre commune.

En ce qui concerne les crédits budgétaires supplémentaires, nous constatons que les dépassements ont été expliqués et assumés de manière précise. Nous approuvons donc ces crédits budgétaires supplémentaires.

Concernant les comptes 2018 de la commune, nous prenons acte de l'excédent positif de près de 1,9 millions de francs, dû, entre autres, à la régularisation fiscale de certains contribuables thônésiens.

Au vu de la situation présente et considérant les échéances et risques à venir pour les finances publiques, les groupes GS et Vi-VE seront particulièrement attentifs dans l'élaboration des prochains budgets à ce que les sommes affectées aux prestations à la population, notamment dans les domaines sociaux, culturels et environnementaux, soient à la hauteur des enjeux actuels.

Les groupes GS et Vi-VE approuvent donc les comptes 2018 de la Commune de Thônex.

M. Richard Stark fait la déclaration suivante au nom de l'UDC :

Le groupe UDC félicite l'administration ainsi que le Conseil administratif pour avoir fourni les documents dans les temps, afin qu'ils puissent être étudiés en commission des finances et être votés au Conseil municipal. Nous ne pouvons que les remercier du résultat.

Mme Katia Gregori fait la déclaration suivante au nom du MCG :

Le MCG va voter les points 6 et 7. Je remercie toute l'équipe de la Mairie pour l'excellent travail effectué. Le MCG veillera cependant à ne pas dépenser l'argent de manière non prioritaire.

M. Pascal Uehlinger souhaite adresser plusieurs remerciements. Il s'agit en effet d'une année particulière, avec le changement de modèle comptable dont il a déjà été question. Mais il y a également eu quelques erreurs de fonctionnement du nouveau programme comptable (Opale), qui ont dû être corrigées à la main par le service, ce qui prend du temps, en complément de la double comptabilité qui a été faite. Ses remerciements ne vont pas qu'aux services financiers. En effet, en raison des prévisions pessimistes de l'État dans le courant de l'année 2018, le conseil administratif et tous les services communaux ont fait tout leur possible pour arriver à des comptes positifs. Il est presque ingrat de demander aux services de se serrer la ceinture durant quasiment une année, avant de présenter un tel boni. Il ne faudra pas le faire plusieurs fois de suite, le réflexe de faire attention risque de se perdre.



Il remercie aussi les chevilles ouvrières que sont MM. Michel Zeder et Frédéric Giroud, qui font un travail important, préparent les présentations et sont toujours aptes à répondre à toutes les questions qui sont posées par le conseil municipal. Il les en remercie.

Applaudissements.

La parole n'étant plus demandée, la délibération suivante est votée :

approbation des comptes annuels 2018
dans leur intégralité

- vu l'article 30, al. 1, lettres d) et f) de la LAC, le conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,
- vu l'article 107 de la LAC, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des commune du 26 avril 2017,
- vu que l'article 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du comptes des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'article 28 RAC),
- vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2018 dans son rapport qui a été transmis au conseil municipal,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 18 avril 2019,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 23 voix pour soit à l'unanimité,

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2018 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2018 pour un montant de CHF 41'733'708,76 aux charges et de CHF 43'596'432,18 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'862'723,42. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 3'619'364,17 et résultat extraordinaire de CHF - 1'756'640,75
3. D'approuver le compte d'investissement 2018 pour un montant de CHF 17'058'391,34 aux dépenses et de CHF 822'576,48 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 16'235'814,86.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2018, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 211'544'489,84



5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2018 pour un montant total de CHF 256'205,71 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
7. En application de la LBCGe, 6.190 actions détenues par la commune ont été transférées du patrimoine administratif au patrimoine financier.

7 Comptes 2018 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement.
(DA-19-09)

M. Pascal Uehlinger, maire et président de la Fondation informe que les comptes 2018 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement bouclent sur un excédent de revenu du compte de résultats de CHF 617'616.-.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, indique que la commission des Finances a approuvé ces comptes à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, la délibération suivante est votée :

comptes de l'exercice 2018 de la Fondation de la commune de Thônex
pour le logement

- vu l'article 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu les comptes de l'exercice 2018, présentés par la Fondation de la commune de Thônex pour le logement,
- vu les rapports favorables :
 - de la fiduciaire chargée de vérifier les comptes,
 - du conseil de fondation,
 - du conseil administratif,
 - de la commission communale des finances du 18 avril 2019,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 23 voix pour soit à l'unanimité,

1. D'accepter les comptes de l'exercice 2018 de la fondation de la commune de Thônex pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.



[Pour des raisons de conflits d'intérêts M. Calame se retire des débats et du vote pour le point 8 de l'ordre du jour]

- 8 Demande d'un crédit de CHF 747'066,- en vue de la réalisation de la dernière étape du réseau d'assainissement du plan localisé de quartier (PLQ) n°29.105 des chemins Etienne-Chennaz et Louis-Valencien. (DA-19-10)

M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué à l'urbanisme et aux finances, explique que ce PLQ a été adopté par le Conseil d'Etat le 16 mai 2017. Il doit mener, à terme et avec la dernière étape qui sera construite, à la réalisation de 880 logements, une grande partie étant déjà réalisée. Le périmètre d'environ 4.5 ha doit être équipé tant sous terre qu'en surface. Il est ici question des équipements souterrains. La commune assure le financement, mais les $\frac{3}{4}$ lui sont remboursés par la participation des promoteurs et le quart restant est assumé par le FIE. En réalité, il s'agit donc d'une opération blanche pour la commune.

au vote :

- *l'entrée en matière est approuvée à l'unanimité (22 voix)*

au vote :

- *la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité (22 voix)*

La parole n'étant pas demandée, la délibération suivante est votée :

Plan Localisé de Quartier (PLQ) n°29.105
chemins Etienne-Chennaz et Louis-Valencien
réalisation de la dernière étape du réseau d'assainissement
demande d'un crédit de CHF 747'066,-

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le PLQ n°29.105 adopté par le Conseil d'Etat le 16 mai 2007, situé sur les chemins Etienne-Chennaz et Louis-Valencien,
- attendu que ce PLQ porte sur l'aménagement d'environ 280 nouveaux logements totalisant une surface brut de plancher de 31.172m² sur un périmètre d'environ 4,5 hectares,
- attendu que le service de planification des eaux a demandé à la commune d'établir un projet d'assainissement pour desservir l'ensemble du PLQ n°29.105,
- attendu que pour ce PLQ le conseil municipal a voté les crédits suivants : CHF 3'600'000,- pour la réalisation des travaux d'assainissement le 14 décembre 2010 et CHF 1'507'000,- en vue de la réalisation des aménagements de surface le 28 juin 2011,
- attendu que ces crédits sont épuisés et insuffisants pour financer l'ensemble des phases de développement, il est proposé de boucler les comptes actuellement ouverts au cours de cette année et de faire voter les nouveaux montants nécessaires à la finalisation de ce PLQ,



- attendu que le présent crédit d'investissement vise à financer la construction des collecteurs pour la 3^{ème} et dernière étape située sur le dernier tronçon du chemin Etienne-Chennaz, compris entre le chemin Louis-Valencien et la voie-verte, en vue de la construction prochaine d'un immeuble sur les parcelles n°3765, 3766, 5618 et 5619,
- attendu que ce crédit sera engagé sous réserve, de l'accord des promoteurs de prendre en charge 75% des coûts de réalisation, le 25% restant par le FIA,
- vu l'exposé des motifs et le plan financier comprenant le descriptif des coûts présenté par le service technique de la Mairie,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 22 voix pour soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de réalisation de CHF 747'066,- , dont à déduire la TVA récupérable au titre de l'impôt préalable de CHF 14'952,- pour la réalisation de la dernière étape du réseau d'assainissement des équipements de surface du PLQ n°20.105 des chemins Etienne-Chennaz et Louis-Valencien.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense brute de CHF 747'066,- à laquelle il convient de déduire la TVA récupérable au titre de l'impôt préalable de CHF 14'952,- ainsi que CHF 537'925,- représentant la prise en charge des promoteurs de 75% soit un montant total net de CHF 194'189,-, qui sera amorti au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 7206.33002 dès la fin des travaux estimée en 2022.
4. De prendre acte que ce crédit de CHF 194'189,- sera entièrement financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement (FIA) conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n°7206.4612, faute de quoi il ne sera pas engagé.

- 9 Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe VI-VE intitulé : pour la suppression des bouteilles d'eau à usage unique (plastiques jetables) au sein du conseil municipal de Thônex et de la Mairie. (MM-19-02)

M. Martin Germann, co-signataire, donne lecture du texte de la motion :

Exposé des motifs :

L'utilisation de bouteilles d'eau minérale en PET (plastique jetable à usage unique) est une pratique quasi systématique depuis de très longues années dans le cadre du Conseil Municipal (et les services de la Mairie), mis à part quelques parenthèses initiées par des personnes soucieuses de pratiques plus écologiques, souvent retombées dans l'oubli... En ce qui concerne le Conseil Municipal, cela se vérifie tant dans nos séances plénières que lors des commissions.



Pourtant ce coût écologique et financier pourrait être clairement réduit, si on remplaçait cette pratique dommageable pour l'environnement par celle plus raisonnable consistant à boire de l'eau du robinet (la fameuse « eau de Genève », réputée pour sa qualité et quasi gratuite...) servie dans des carafes. (Tout en prévoyant la possibilité, pour celles et ceux qui le désireraient, d'obtenir de l'eau minérale servie dans des bouteilles consignées.)

Cette mesure simple aurait le mérite de faire un pas dans la bonne direction en diminuant un peu notre empreinte écologique, et permettrait au passage une petite économie au niveau des dépenses communales. Enfin rappelons encore qu'en matière écologique, comme dans beaucoup d'autres domaines, c'est les petits ruisseaux qui finissent par faire les grandes rivières...

Convaincus d'envoyer une modeste contribution, mais digne de notre rôle d'élus politiques soucieux de l'avenir, les soussignés vous prient de faire bon accueil à la motion.

Pour le groupe VI-VE :
Philippe Noël et Martin Germann

texte de la motion

Considérant :

- le besoin de prendre des mesures concrètes et efficaces pour diminuer la consommation énergétique et le gaspillage des ressources,
- le rôle des autorités politiques communales (Conseil administratif et Conseil municipal) pour contribuer à améliorer la situation actuelle,
- qu'il est de notre intérêt de monter l'exemple et de faire notre part pour réduire notre impact écologique,

le conseil municipal invite le conseil administratif :

1. à remplacer les bouteilles plastique jetables à usage unique (PET) par des carafes contenant de l'eau du robinet (et à mettre éventuellement à disposition de celles et ceux qui le désirent des bouteilles d'eau minérale consignées) lors de toutes les séances du Municipal (commissions, plénières, etc.), ainsi qu'à encourager les collaboratrices et collaborateurs de la Mairie à adopter la même pratique.

La discussion est ouverte.

M. Philippe Zaugg donne lecture de la prise de position suivante en son nom (conseiller municipal indépendant) et celui du groupe MCG :

Messieurs les Conseillers Administratifs
Mesdames, Messieurs,

Que dire au sujet de cette motion. Durant ces 4 années le Groupe Vi-VE ne s'était manifesté que très rarement et soudainement, en l'espace de deux conseils municipaux, deux motions coup sur coup, cela sont les prémices de futures élections tant fédérales que communales. Comme pour dire que nous avons fait quelque chose.

Je tenais à vous signaler qu'en début de législature, nous disposions de carafes d'eau en verre et que celles-ci avaient quelque peu disparu de la circulation, alors pourquoi ne vous êtes pas questionnés sur le fait que celles-ci n'étaient pas à disposition lors de nos diverses séances.



D'autre part, au sujet des bouteilles en PET j'ai eu l'occasion en 2011 de participer à la campagne sur l'écologie au sein des départements de l'État de Genève, eh oui, 8 ans déjà. Vous ne savez peut-être pas qu'une firme de vêtement de sport propose des chaussures qui sont fabriquées par le traitement du plastique, je vous joins les documents s'y référant.

Il existe des containers de récupération pour les bouteilles en PET et celles-ci sont réutilisables, preuve en est le nombre de bouteilles vendues dans les commerces. Je suis également surpris par votre motion car celle-ci ne s'oriente qu'autour de notre rôle d'élu(e)s. Alors pourquoi ne pas aller jusqu'au bout de votre pensée et supprimer les bouteilles en plastique à usage unique des commerces ainsi que des pailles en plastique qui ont été supprimées dans le canton de Neuchâtel pour des raisons d'écologie. Cela vous ne le mentionnez nulle part, ah oui, car cela reviendrait à se mettre à mal avec un certain électorat, n'est-ce pas. Il est vrai que la liberté des uns commence où celles des autres s'arrête.

Je vous propose pour le prochain Conseil municipal une motion concernant la surabondance des emballages alimentaires, et pourquoi pas faire des stands dans nos magasins afin de récolter ces emballages en s'inspirant du samedi du partage, qui aura lieu le 25 mai, ou demander à nos élu(e)s lors de séances hors murs de s'y rendre à pieds ou à vélo afin de montrer l'exemple.

Pour ma part je ne soutiendrai pas votre motion car elle est trop vague et, vous le constaterez dès ce soir lors de notre séance : pour ma part je ne me sépare jamais de ma bouteille en verre.

M. Knörr donne lecture de la prise de position de l'UDC :

Contrairement à ce que colportent nos adversaires en déficience d'arguments, l'UDC n'a rien contre la protection de l'environnement. Notre logo reste vert même après grattage, contrairement à d'autres où le rouge finit toujours par apparaître. A l'UDC, nous sommes des praticiens de l'environnement, pas des théoriciens de l'écologie.

Alors ce soir cette motion serait-elle justement une opportunité pour « pratiquer » l'écologie ? Lançons-nous dans l'analyse et l'explication de texte.

Vous faites référence à des « Bouteille PET en plastique jetable » ! C'est votre constat, rien ne vous empêche de les récupérer et de les réutiliser. N'aurait-il pas de libre arbitre dans votre parti !

Vous parlez « d'usage unique » ! Selon vous utiliser des matériaux recyclables comme le PET, c'est faire un usage unique... De nos jours on peut affirmer que même le papier toilette n'est plus « à usage unique » !

Les bouteilles à usage unique, une pratique systématique dans le cadre du Conseil municipal et d'autres services de la Mairie ! Peut-on imposer à nos collaborateurs nos bénévoles nos employés des récipients ouverts pour la consommation d'eau ? Ne violerions-nous pas moult droits syndicaux ? Personnellement j'évite de consommer l'eau stockée dans un récipient laissé ouvert... pudeur de damoiseau diriez-vous ! Hygiène élémentaire répondrait mon médecin.

Servir de l'eau minérale dans des bouteilles consignées. En cherchant bien, peut-être qu'il existe encore une marque d'eau qui pratique le retour de bouteille. La source Henniez est à 100 km de Thônex, est-ce que le coût environnemental d'une livraison, puis du transport jusqu'à l'usine de traitement, s'il en existe encore une, le nettoyage chimique bien sûr, normes sanitaires obligent, des bouteilles, déplacement jusqu'à l'usine de remplissage puis retour sur nos tables est inférieur à la livraison de bouteilles PET et leur transformation ?



Nous ne sommes pas là pour nettoyer les bonnes consciences agissez plutôt pour la défense des commerces de proximité, vous savez ceux que l'OCT veut interdire sur les communaux d'Ambilly, au profit de la vente sur internet et sont raz de marée de camions, valorisez les produits régionaux notre agriculture, taxer les denrées alimentaires étrangères en concurrence avec les produits suisses mais surtout cessez d'occulter le problème numéro un : l'explosion démographique et limiter l'immigration pour éviter le bétonnage et l'expansion démesurée de nos villes si âprement voulus et défendus par votre Conseiller d'État.

Le groupe UDC ne votera pas cette motion mais attend avec impatience le prochain Conseil municipal où nous verrons peut-être fleurir une motion demande la suppression aux cuisines scolaires du cassoulet, ce grand pourvoyeur de méthane.

M. Alain Nicolet donne lecture de la prise de position PLR :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, la main des Verts (VI-VE) sévit de nouveau à l'encontre de notre hémicycle ! Qui plus est ; aussi contre les services communaux.

Quatre ans pratiquement de silence et tout à coup c'est le réveil !

Deux motions coup sur coup, ce sont les prémisses des élections municipales qui se fondent dans l'horizon de 2020 ; sous entendant la menace de délation dans les thèmes vertement proposés dans les « tout-ménages » électoraux.

En proposant l'interdiction de l'utilisation de bouteilles d'eau minérale en PET, lors des longues séances du Conseil Municipal et/ou lors des commissions, les Verts (VI-VE) souhaitent promulguer la prohibition.

Ils brident les choix des individus en utilisant l'écologie pour encadrer l'accès à un petit avantage, pour le sanctionner ou, comme ici, pour l'éliminer.

Les Verts s'attribuent le monopole du choix, en décrétant ce qui est bon ou mauvais lors de nos diverses séances.

Pire, en empêchant les conseillers municipaux de siroter leurs boissons favorites, ils les fustigent. Ils font également disparaître le choix de ne pas consommer, en imposant l'interdiction.

Nous buvons l'eau à la bouteille ; or l'eau de carafe nécessiterait des verres qu'il faudrait laver... ; chacun amènerait alors son verre ? Ou ils seraient lavés par la Mairie ? Les carafes nécessitent aussi d'être lavées, donc de l'entretien et du stockage. Où est l'économie ?

Ensuite où trouve-t-on encore des bouteilles d'eau gazeuse consignées ? Faudrait les chercher à la Praille ? Se les faire livrer ? Que faire des bouteilles d'un litre ou de 7,5 dl partiellement entamées ?

En Suisse et à Genève, les filières de récupération PET sont très performantes ; au pire, quelques bouteilles finissent dans les poubelles « tout-ménage » et sont incinérées aux Cheneviers, d'où, rappelons-le, on récupère l'énergie ; nos bouteilles PET ne finissent absolument pas dans « l'Île de plastique » de l'océan Pacifique !

Des gobelets en carton ? Ils ne peuvent pas être recyclés avec le papier/carton car souillés ; ils vont dans les déchets de ménage.

L'éducation écologique et alimentaire, vantée par nombre de politiciens, ne peut pas avoir lieu si la main des Verts (VI-VE) se substitue à la capacité d'analyse de l'individu.



Ce cercle vicieux conduit à l'ignorance, à la déresponsabilisation et à la soumission. Ce qui est grave.

En encadrant les choix de consommation de l'individu, les Verts (VI-VE) transforment ces derniers en sujet, dénigrant la morale propre à chacun (nos libertés de choisir) pour imposer une sorte d'éthique.

Les Verts (VI-VE) justifient ainsi toute action politique en se faisant les hérauts de l'avis de la majorité, tout en satisfaisant l'intérêt d'une caste, maquillé sous l'appellation irréaliste d'intérêt général.

Eh bien NON ! Nous n'allons pas entrer dans votre jeu de sape pour un petit avantage et nous refuserons d'entrer en matière sur ce sujet. Le PLR-Thônex est fidèle à certaines valeurs : Nous sommes attachés aux libertés individuelles, qui elles-mêmes engendrent la responsabilité.

M. Philippe Calame fait part de la position du PDC :

En préambule il tient à rassurer certains de ses préopinants : Henniez produit toujours des bouteilles en verre consigné et dans une variété de formats très importante (25, 33, 50 75 et 100 cl). Pour rassurer M. Nicolet, qui estime que l'approvisionnement serait compliqué, il rappelle qu'actuellement déjà, un employé de la commune commande des bouteilles en PET à un fournisseur, qui les fait livrer à la Mairie. L'employé prend ensuite sa petite camionnette, charge les bouteilles en PET et autres bouteilles de jus de fruit ou de bière, pour les amener ici ou en salle de commission. Il fait donc déjà beaucoup de manutention et du stockage et remplacer le PET par du verre impliquera le même travail. Les seuls inconvénients seront des harasses plus lourdes et des bouteilles coûtant 4 ct de plus, la commune dépensera donc CHF 50.- à 100.- de plus par année.

De l'avis du PDC, le gain écologique d'un remplacement de bouteilles en PET par des bouteilles en verre n'est pas extraordinaire, même s'il existe. L'EPFL a fait une étude il y a quelques années sur le coût environnemental de consommation de bouteilles de boisson. Les bouteilles en verre peuvent être réutilisées une fois nettoyées, alors que le PET doit être concassé et recyclé en micro-pastilles de plastique en passant par de hauts fourneaux.

Sur le fond, le PDC aimerait rappeler que la commune est un peu le dernier des Mohicans à servir des bouteilles de PET en séance de commission ou de municipal. En ce qui concerne M. Calame, cela fait plus de 20 ans qu'il côtoie des commissions officielles extra-parlementaires et cela fait plus de 10 ans qu'il n'a plus vu de bouteille d'eau gazeuse sur les tables ; remplacées désormais par des carafes. En commission du Grand Conseil, il y a des carafes sur les tables. Ils ne s'en portent pas plus mal, même des conseillers d'État boivent de l'eau de carafe et n'en sont à priori pas morts.

A la FER, cela fait 15 ans qu'il n'y a plus de bouteille d'eau dans les salles de réunion. Les grands patrons d'entreprise et les banquiers privés boivent dans des carafes d'eau à la FER ! Ils sont morts ? Ils sont dévalorisés ? Ils ont perdu un avantage ? Non ! Ils boivent de l'eau du robinet, comme tout le monde le soir en rentrant à la maison. Le matin, en se lavant les dents, on boit de l'eau du robinet, le soir, en se lavant les dents, on boit de l'eau du robinet. Il n'y a aucun mal à boire de l'eau du robinet.

En ce qui concerne le stockage de quelques carafes, à 10 mètres, dans le bar du conseil municipal, il y a 10 placards vides. Un mètre plus loin, il y a un local de 20 m² dont les rayonnages sont quasi vides. Y stocker 10 carafes ou 10 bouteilles *soda stream* pour ceux qui veulent de l'eau gazeuse serait tout à fait possible. Une machine *soda stream* à CHF 59.90, avec un cylindre de gaz compris dans le prix, ne prend pas de place et ne coûte pas cher.



Cela rend le même service que cette eau vaudoise acratopège, avec de l'eau genevoise tout aussi acratopège, mais mille ou deux-mille fois moins chère. Et là, le bilan écologique est beaucoup plus important, parce qu'il n'y a plus ni transport, ni usine d'embouteillage ; il n'y a plus de transport pour amener les bouteilles jusqu'ici ; ni de transport pour récupérer le PET pour l'envoyer chez Serbeco le faire trier ; il n'y a plus d'électricité pour trier les bouteilles chez Serbeco ; plus de train pour amener les bouteilles compressées jusqu'en Allemagne ; plus d'usine qui concasse les bouteilles et les passe dans de hauts fourneaux pour en faire des granules. Il y a un gain réel, pour un coût – cette fois financier pour la commune : CHF 1.04 HT pour la bouteille en PET qu'il y a ici par dizaine ce soir et les soirs de commission. Dans l'année, la commune pourra peut-être économiser quelque chose comme CHF 1000.- pour le coût économique. Le coût environnemental serait indiscutable : 1000 fois moins de CO2 avec de l'eau du robinet qu'avec de l'eau en PET. Il n'y a pas de perte de privilège, il n'y a pas non plus de prohibition. Il faut arrêter d'utiliser des termes d'un autre temps : les privilèges ont été abolis au 18^e siècle. Et si des Conseillers municipaux ont besoin d'avoir une bouteille d'eau comme privilège, M. Calame s'excuse mais pense que c'est à côté de la plaque.

Le PDC soutient donc ce projet de motion, mais fait une proposition d'amendement général, car il n'a pas envie de voir des bouteilles en verre pour remplacer les bouteilles en PET. L'amendement reprend la substance de la motion des Verts, qui n'en voudront vraisemblablement pas au PDC de supprimer les bouteilles en verre, car ils ont probablement mis cette notion de bouteille en verre consignées pour faire plaisir aux irréductibles consommateurs d'eau vaudoise. M. Calame est convaincu que le fond de leur pensée était en réalité de mettre à disposition de l'eau du robinet.

L'amendement général proposé par le PDC consiste donc à paraphraser la motion des Verts, en supprimant la phrase concernant les bouteilles en verre et en formulant différemment la question du personnel communal :

« A remplacer les bouteilles plastique jetable PET par un système de distribution d'eau du robinet dans des contenants réutilisables pour les séances du conseil municipal et des commissions. A mettre à disposition, dans les salles de réunion de la mairie et des cafétérias du personnel, des contenants réutilisables pratiques pour l'eau du robinet, afin d'encourager les collaboratrices et collaborateurs à une consommation plus durable. »

Pourquoi un texte avec les termes plus généraux de « contenants réutilisables » ? Si le Conseil administratif décide qu'il veut mettre des carafes, il met des carafes ; s'il décide d'acheter un système *soda stream*, pour quelques centaines de francs avec des bouteilles, il achètera des bouteilles réutilisables. En ce qui concerne le personnel communal, il est question d'encourager et de mettre à disposition des contenants, et non pas d'obligation de consommer de l'eau du robinet. Ils pourront toujours venir avec leur bouteille en verre.

Il s'agit d'une solution raisonnable, qui fait économiser de l'argent à la commune et va dans le sens du temps. M. Calame rappelle que les jeunes qui font la grève du climat critiquent les politiciens pour leur inaction. Changer les lois pour interdire le plastique, les pailles en plastique ne fait pas encore partie de la compétence du conseil municipal ; peut-être que cela le sera un jour. En attendant, on peut agir à son niveau.

En matière de climat, il est vrai que Thônex n'est pas en retard. La commune a fait de nombreuses constructions écologiques, installé des panneaux solaires encore récemment sur la piscine, comme cela avait été fait auparavant sur les bâtiments de l'av. Adrien-Jeandin. Par ailleurs, la commune n'utilise plus depuis quelques années de glyphosate sur ses parcelles. Ce sont des actions concrètes.



Celle qui est visée par la motion ne casse pas de briques, mais c'est un geste. Les élu-e-s doivent aussi montrer l'exemple à la population en abandonnant quelques petits privilèges – pour utiliser ce terme – comme celui de boire de l'Henniez dans une bouteille en PET. Ce n'est pas catastrophique pour le conseil ; c'est un signal donné à la société et des tonnes de CO2 économisées ; ainsi que quelques petits sous pour la commune.

M. Calame pense à certains de ses amis PLR, qui aiment bien les économies. Certes, CHF 1000.- sur les quelques dizaines de millions de budget de la commune, ce n'est rien du tout, mais c'est un petit geste. Ce soir, tout le monde peut gagner en votant oui : les Verts et la gauche parce qu'ils seront contents du point de vue écologique, la droite pour avoir économisé quelques francs. Le PDC sera quant à lui doublement content tant pour les raisons écologiques que pour l'économie financière.

Quant à ceux qui estiment que les Verts font un coup électoral en présentant cette motion, M. Calame se fait du souci pour eux aux prochaines élections si c'est là la seule chose qu'ils auront à mettre en avant. A ceux qui craignent que les Verts, malgré tout, mettent cette motion dans leur flyer de campagne, il dirait que si tout le monde accepte ce soir cette motion, les Verts pourront s'en réjouir demain sur Facebook et tout sera oublié après-demain. Si le conseil municipal refuse ce soir dans sa majorité, à la place des Verts, il dirait lors de sa prochaine campagne : « regardez cette majorité du conseil municipal qui n'est même pas capable de se priver de son eau en bouteille PET aux frais du contribuable, et qui n'est même pas capable de boire de l'eau du robinet ».

M. Leutenegger remercie M. Calame, qui vient de lui permettre de faire une intervention très brève, car il a dit énormément de choses. M. Leutenegger rejoint tout à fait ce qui vient d'être dit par le PDC. Il rappelle encore que reprocher aux Verts de faire de l'écologie, c'est méconnaître leur programme de base. Il invite donc les groupes qui se sont exprimés à se renseigner à ce sujet ; faire de l'écologie, c'est en principe justement le boulot des Verts. Il s'agit de plus du seul groupe qu'il a entendu faire ce type de propositions écologiques, et il trouve délicat de le leur reprocher. Il félicite ensuite M. Zaugg, que M. Leutenegger voit pour la première fois venir avec une bouteille en verre.

M. Leutenegger rejoint l'invite principale de cette motion, et félicite M. Calame pour son amendement. Cependant, afin de montrer l'exemple, M. Leutenegger trouve qu'il faut aller plus loin. Il propose donc un autre amendement, ajoutant la seconde invite suivante : « Le conseil municipal et le conseil administratif à interdire la distribution de la vente de bouteille, gobelets et pailles à usage unique dans toutes les manifestations organisées par la commune ». Il ne sait pas si c'est légalement possible, mais à son sens, cela ne devrait pas être un problème. Il ne voit pas pourquoi il faudrait se limiter au conseil municipal s'il est possible de faire autrement.

M. Uehlinger rappelle qu'une motion n'a rien de contraignant pour le conseil administratif. Selon un avis de droit qui avait été demandé à ce propos, si l'entier du conseil municipal fait une proposition dont le conseil administratif ne tient pas compte, ce serait moqueur et malvenu. Cependant, si le conseil municipal est très partagé sur une question, le conseil administratif n'est pas légalement tenu de respecter ou mettre en œuvre la motion.

M. Germann renonce à une plus ample intervention avant le vote, car il estime que les interventions de ses préopinants PDC et GS devraient ramener les autres groupes à la raison.



Mme Macchiavelli renonce également à son intervention en raison du manque de bon sens dans les réponses.

M. Knörr a beaucoup apprécié le discours de M. Calame, qui emploie des manœuvres de gauche et fait passer un droit pour un privilège. M. Knörr estime que les conseillers municipaux ont le droit de choisir ; il ne s'agit pas d'un privilège que d'avoir une bouteille. Essayer de culpabiliser et montrer du doigt n'est pas utile : c'est un droit. Il sait qu'il va y avoir le 19 mai une votation au niveau fédéral qui retire des droits fondamentaux aux citoyens suisses, qui est comme à l'habitude, soutenue par toute la gauche, qu'elle soit historique, masquée ou molle. Il prend bonne note et apprécie beaucoup. Il est ensuite fait référence au devoir d'exemplarité des politiciens et aux jeunes qui manifestent. Il faut savoir que, selon France Info, s'il y a actuellement autant d'écologie ; que l'on parle de la 6^{ème} extension ; si l'on a suivi le tracé d'une jeune fille, instrumentalisée par un groupe de presse, qui est venue depuis le nord de l'Europe jusqu'à Davos, ce n'est pas parce que les gens s'intéressent à l'écologie, mais parce que des élections européennes vont bientôt avoir lieu. L'Europe ne fascinant plus personne, elle racole. C'est la raison pour laquelle nous sommes actuellement envahis d'informations sur l'écologie. Il pense que lorsque les élections européennes seront passées, plus personne ne saura même ce qu'il s'est passé à Davos, qui a été cette jeune fille, ou quoi que ce soit d'autre.

M. Houman rappelle que le conseil a eu le plaisir de traiter une motion des Verts le mois dernier et qu'il en traite une nouvelle ce soir. Il trouve que les deux fois, le conseil municipal est tombé dans le même piège, soit celui de donner une importance à cette motion, qu'elle n'a à l'évidence pas. Il s'agit une fois encore d'un écologisme nombriliste, qui ne résout en rien les problèmes de la population, ne s'intéresse absolument pas à proposer des solutions écologiques pour la commune, mais vise tout simplement à régler les problèmes qui sont autour de cette table : le fait de savoir s'il faut utiliser des bouteilles en PET ou des carafes d'eau ; le fait de savoir s'il faut payer ou faire payer au contribuable une compensation écologique lors du voyage de fin de législature, objet de la motion du mois dernier.

M. Houman estime que tout cela ne concerne absolument pas les gens, ce qui est normal, puisque les Verts n'ont pas de proposition réellement écologique à faire valoir. Ils ont été silencieux durant 4 ans et font à présent les démagogues à un an des élections. Sur le fond de la motion, il y a une différence notable avec celle du mois dernier : celle-ci ne coûte pas à la population, et l'idée n'est pas idiote. Il est cependant surpris des personnes qui tiennent des positions en public qui diffèrent de celles qu'ils tiennent en privé. Il s'agit d'hypocrisie et il aimerait s'y attarder. Le PLR avait proposé l'année dernière à la même période une motion qui parlait, elle, de la population.

Il s'agissait de proposer que, lors des manifestations communales et en particulier lors de la Fête des Écoles, la commune offre de l'eau en carafe ou mette à disposition des fontaines des SIG au lieu de faire payer des bouteilles d'eau à CHF 3.- pièces, qui ont finalement été réduites à CHF 2.- suite à l'intervention du PLR.



Sans entrer dans le secret des débats des commissions, M. Houman affirme qu'un certain nombre de personnes qui ont pris la parole ce soir – qu'il s'agisse d'élus PDC ou de gauche, étaient totalement opposés à cette idée, ne comprenant pas pourquoi il fallait offrir cela à la population, arguant que CHF 2.- ne changeraient rien. Il en voyait même sortir des pièces de CHF 2.- sur leur table, proposant de lui payer une bouteille. Lorsqu'il s'agissait d'aider la population, d'avoir un impact écologique et sur le pouvoir d'achat, ces personnes étaient silencieuses et contre. On reprochait à M. Zaugg d'avoir une bouteille en verre, mais M. Calame, on ne l'avait jamais vu en 4 ans avec la bouteille qu'il arbore ce soir.

Sur le fond de la motion, M. Houman n'a rien de particulier à dire. Il estime que les amendements de la gauche sociale et du PDC doivent être rejetés, car ils n'ont à nouveau qu'une vision électoraliste, visant à se raccrocher au train des Verts pour pouvoir dire ensuite que c'est finalement sa motion qui a été acceptée. Non : à la limite, ce sont les Verts qui ont proposé la motion, autant rester sur cette version s'il fallait voter quelque chose, et leur donner le mérite d'avoir fait la proposition. Il ne s'aventurera pas plus sur ce sujet, il a dit ce qu'il pensait. En tout cas, l'électoralisme se fait fort à un an de l'échéance municipale, il faut faire attention à ne pas perdre de vue que ces motions ne sont pas là pour faire parler de soi, mais pour aider la population.

M. Singh tenait à ce que le conseil municipal prenne connaissance des conclusions d'une étude de l'OFEV, dont le titre est « Les emballages pour boisson affichent un bilan environnemental satisfaisant ». Selon l'étude, il est possible de fabriquer des emballages respectueux de l'environnement, quel que soit le matériau utilisé. Autrement dit, aucun matériau ne possède à priori un mauvais écobilan. Par ailleurs, l'étude confirme aussi que les collectes sélectives de longue date sont justifiées du point de vue environnemental. Ce tri, opéré par les consommateurs, permet d'obtenir des taux de valorisation élevés et une bonne qualité de déchets, comme le confirme également la statistique sur les emballages pour boissons, qui fait état d'un taux de récupération et de valorisation de 94%. L'étude conclut en disant que l'emballage universel et idéal n'existe pas.

M. Singh s'adresse ensuite à ceux qui proposent des amendements. Au lieu de jouer à ceux qui rassemblent, cherchent le consensus et le compromis, il leur demande du courage. Courage d'admettre que cette motion est mauvaise et que les amendements ne sont rien d'autre qu'un emplâtre sur une jambe de bois, un léger toilettage symbolique et insignifiant. Il s'adresse ensuite directement aux motionnaires, qu'il invite à venir et à repartir avec leur carafe. Ils en ont certainement à domicile et l'utilisent bien évidemment 365 jours par an, au quotidien. Parmi leurs collègues du conseil municipal, ils sèmeront peut-être de petites graines, ou peut-être pas, mais il faut leur laisser le choix d'en décider. Il faut également laisser le conseil municipal et le conseil administratif en-dehors de tout cela, qui ont des choses plus importantes à faire.

M. Knörr ne reproche pas aux Verts de faire l'écologie, mais le fait qu'ils ne sont pas toujours facile à comprendre. Dans les années 1970, les Pampers qui remplaçaient les lessives au phosphate étaient encensés ; les Verts étaient pour, parce que c'était la panacée universelle. Maintenant, les lessives ont toujours autant de phosphate, et les mêmes Verts se battent contre les Pampers. A un moment donné, il faut tout de même avoir un juste milieu.



M. Üregen est surpris. Cette motion n'est pas une question d'opposition gauche/droite. Il pensait que la droite traditionnelle serait d'accord, à toujours vouloir gagner plus d'argent. La gauche s'inquiète de la santé de la population. Payer des bouteilles et ensuite les jeter à la poubelle est une catastrophe écologique. Il ne comprend donc pas pourquoi cette motion est problématique, qui est très intéressante pour la santé de tout le monde.

Mme Macchiavelli rappelle que dans presque toutes les communes, il y a des carafes d'eau dans les conseils municipaux et les commissions. Cette demande n'a rien d'extraordinaire et ne vaut pas cette débauche d'énergie à tenter de prouver que les Verts ont fait une motion par électoralisme. Les motionnaires demandent simplement de changer ces bouteilles d'eau pour des carafes contenant de l'eau du robinet.

Pour répondre à M. Knörr, M. Calame indique qu'il a repris le terme privilège de l'intervention de M. Nicolet. En ce qui concerne le droit d'apporter sa propre bouteille, effectivement, les groupes qui sont pour cette motion peuvent apporter leurs bouteilles, mais on pourrait aussi dire que ceux qui sont contre ont le droit d'apporter leurs propres bouteilles en PET s'ils le souhaitent, et les autres leur carafe. De cette manière, la commune ne prévoit plus rien et chacun se débrouille. M. Calame estime qu'il est du domaine de la courtoisie d'offrir de l'eau aux personnes durant les séances. Étant donné qu'il s'agit de la méthode la plus écologique et la plus économique financièrement aussi, cela ne devrait pas poser problème. Pour répondre à M. Singh, M. Calame confirme que c'est effectivement la première fois qu'il vient avec sa bouteille de *soda stream* et ce sera certainement la dernière, à moins que la commune en achète. Son but était de démontrer qu'il n'était pas seulement possible de mettre à disposition des carafes, mais également des bouteilles réutilisables, qui peuvent être renversées sans risque.

Malgré ce que certains autour de la table veulent faire croire, M. Calame explique qu'il ne s'agit effectivement pas d'un clivage gauche/droite. Quand la FER supprime il y a 15 ans les bouteilles sur ces tables, ce n'est pas parce qu'elle est de gauche. Si quelqu'un ose le dire autour de la table, il y aura des explications à leur donner. Quand le Grand Conseil, à majorité de droite depuis longtemps, supprime les bouteilles en PET pour mettre des carafes, il ne faut pas l'accuser d'être de gauche non plus. La FER a choisi la solution de fontaines à eau à CHF 1'500.-, branchées sur le réseau SIG et une dizaine de carafes pour éviter qu'un de leurs collaborateurs doive poser tous les jours des bouteilles dans les salles de réunion, devait gérer les livraisons de palettes, etc. Désormais les utilisateurs des salles se servent eux-mêmes, plus personne ne s'occupe de ça et la personne qui s'en chargeait fait désormais des tâches beaucoup plus intéressantes au sein de la FER. C'est une question d'efficacité, d'économies financières, c'est même une question évidente : tout le monde sait se servir d'une carafe, même des patrons d'entreprise. M. Calame est certain qu'il en va de même pour les conseillers municipaux autour de cette table. Cela évitera également à un collaborateur de la commune de venir chaque matin de conseil municipal mettre des bouteilles au frigo. C'est un bon sens de fonctionnement, d'écologie et d'économies financières.



M. Calame ne comprend donc pas que l'on en arrive à refuser cette motion parce qu'elle a été proposée par les Verts. En ce qui le concerne, il n'est pas proche de leur politique, mais ce n'est pas pour cette raison qu'il faut voter contre, sous prétexte que l'on est à droite. A l'inverse, ce n'est pas parce que le PLR ou le PDC proposent une motion que les Verts et la GS votent contre. Il faut arrêter ces clivages politiques stériles. Il s'agit de faire un geste écologique qui est insignifiant, car personne ne sera perturbé s'il boit de l'eau du robinet le mois prochain à la plénière du conseil municipal. M. Calame encourage à passer au vote, le débat devient stérile.

M. Nicolet n'a pas utilisé le terme privilège, mais le terme « petit avantage », ce qui n'est pas la même chose.

M. Camuglia est assez étonné d'entendre M. Houman parler d'avenir lorsque l'on parle d'écologie. Il s'agit bien sûr d'un avenir. Il voit ses enfants, qui sont allés à l'école sur la commune de Thônex, qui ont appris à trier et à faire de nombreux autres gestes écologiques. Ils ne font pas de politique, mais il s'agit de leur avenir. En entendant M. Houman, M. Camuglia se pose la question de l'avenir qu'il va laisser, et quel avenir il aura. Il est soucieux d'entendre des jeunes qui parlent de cette manière.

M. Houman répond aux propos de M. Camuglia en indiquant que ce dernier n'a visiblement pas écouté, qu'il avait probablement déjà une déclaration prête, parlant d'avenir, qu'il a mis sur M. Houman. Sur le fond, il est d'accord avec la motion des Verts. Dire qu'il n'est pas d'accord avec l'avenir est donc faux. Il dénonce juste une manœuvre électorale. Il s'agit de deux choses complètement différentes qu'il ne faut pas confondre.

M. Germann suggère de commencer la version ayant la portée la plus large et de terminer par celle avec la portée la moins large.

M. le président estime également qu'il vaut mieux savoir tout de suite si l'amendement, qui augmente la taille et la portée de la motion, rencontre un écho favorable ou non. Il passe au vote :

- L'amendement de M. Leutenegger pour le groupe GS : « Invite 2 – Interdire la distribution ou la vente de bouteille, gobelets et pailles à usage unique dans toutes les manifestations organisées par la commune. » est rejeté par 5 oui, 12 non et 6 abstentions.
- L'amendement de M. Calame pour le groupe PDC, modifiant la formulation de l'invite n°1 de la manière suivante : « Le conseil municipal invite le conseil administratif à remplacer les bouteilles plastique jetables à usage unique (PET) par un système de distribution d'eau du robinet dans des contenants réutilisables pour les séances du conseil municipal et des commissions. A mettre, à disposition, dans les salles de réunion de la Mairie et des cafétérias du personnel, des contenants réutilisables et pratiques pour l'eau du robinet, afin d'encourager les collaboratrices et collaborateurs à une consommation plus durable. » est refusé par 10 oui et 12 non et une abstention.



- Le projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe VI-VE intitulé « pour la suppression des bouteilles d'eau à usage unique (plastiques jetables) au sein du conseil municipal de Thônex et de la Mairie » (MM-19-02) est refusé par 11 oui et 12 non.

10 Propositions du conseil administratif

Pas de proposition

11 Questions écrites :

Messieurs les conseillers administratifs donnent lecture des réponses aux questions écrites posées lors de la séance du 5 mars 2019 :

M. Marc Kilcher conseiller administratif délégué à la police, pour la question posée par :

11.1 M. Philippe Calame, conseiller municipal, concernant la « Publicité à l'accueil de la Mairie »

Début 2015, le service de la police municipale a été contacté par l'entreprise defiMED qui proposait un partenariat pour la mise à disposition gratuite d'un défibrillateur pour autant que celui-ci soit financé par de la publicité d'entreprises contactées directement par defiMED.

Le conseiller administratif délégué de l'époque a accueilli favorablement cette démarche en mars 2015 car il est vrai qu'à cette époque commençait une importante campagne de mise à disposition de défibrillateurs dans les lieux fréquentés par le public.

Fort de l'accord donné par sa hiérarchie, le service de la police municipale a signé un contrat en date du 20 avril 2015 pour 4 périodes de 3 ans. Le défibrillateur ainsi que le panneau publicitaire ont été placés dans l'ancienne réception de la Mairie et n'ont donné lieu à aucune remarque car ceux-ci s'intégraient à la physionomie des lieux.

Néanmoins, comme beaucoup de personne l'ont constaté, avec le transfert dans les containers de la réception et afin de remplacer le panneau mural, qui selon accord contractuel doit être présent, l'entreprise a livré un imposant panneau vitré. Celui-ci a encombré l'entrée de la nouvelle réception

Le conseil administratif a réagi aux doléances et a fait enlever ce nouveau support publicitaire qui se trouve actuellement dans les locaux de la voirie. Le service de police municipale va entrer en discussion avec la société defiMED pour résilier ce contrat à la première échéance possible, à savoir le 20 avril 2021. En attendant, il a été demandé à l'entreprise defiMED de trouver un autre support publicitaire moins pénalisant pour la zone d'accueil.

Finalement, pour être complet et répondre aux autres compléments demandés dans la question écrite, un défibrillateur du type de celui qui nous a été livré coûte actuellement CHF 1'615.- et les électrodes de remplacement s'élèvent à environ CHF 40.-.



Ce type de projet a été réalisé pour la 1^{ère} fois avec l'aide de partenaires privés. Il ne fait clairement pas partie de la philosophie actuelle du conseil administratif. Il n'y aura donc pas de suite à donner à cette initiative et une telle expérience de partenariat public privé ne sera pas reconduite sous cette forme à l'avenir sachant que nous sommes régulièrement sollicités, notamment pour l'achat de minibus offerts avec mention de sponsors tels qu'on peut le voir sur certains véhicules de clubs sportifs.

M. Philippe Calame remercie le conseil administratif pour cette réponse et en particulier pour les conclusions qui tendent à indiquer que ce type de partenariats ne sera pas reconduit.

Puis, M. le président donne lecture de deux nouvelles questions déposées par :

11.2 M. Bastien Leutenegger, portant sur les subventions communales au voyage de fin de législature des conseillères et conseillers municipaux.

La question que je vous pose ce soir m'est venue suite aux échanges entre deux de mes collègues, MM. Calame et Houman, lors de la séance du conseil municipal du 16 avril dernier, concernant la motion relative aux voyages en avion déposée par le groupe VI-VE.

Lors de ces échanges, M. Houman reprochait aux motionnaires de vouloir se faire payer une taxe écologique par le contribuable. M. Calame a répondu, en substance, que si M. Houman rechignait pour CHF 20.- de compensation écologique par personne, il n'était par contre pas dérangé par le fait que la Commune lui paie une part importante de son voyage de fin de législature. Ce à quoi M. Houman a répondu qu'il pouvait se payer son voyage lui-même.

Considérant ces échanges de points de vue et, en nous plaçant dans la même dynamique que lors de la motion sur la transparence des notes de frais du conseil administratif, que notre groupe avait déposé précédemment, je vous sou mets la question suivante concernant le voyage de fin de législature des conseillères et conseillers municipaux :

Le conseil administratif peut-il communiquer lors du prochain conseil municipal du mois de juin :

- les montants payés par les élus municipaux et par leur conjoint ?
- les montants payés par la commune pour chacun des élus municipaux et leur conjoint ?
- les montants payés par les anciens élus municipaux et leur conjoint ?
- les montants payés par la commune pour chacun des anciens élus municipaux et leur conjoint ?

Je vous remercie par avance pour les réponses que vous ne manquerez pas de nous fournir.



11.3 M. Philippe Calame concernant la suppression des cartes CFF journalières

La semaine dernière la presse a fait écho d'une possibilité d'augmentation importante du prix de l'abonnement annuel CFF et déjà une pétition circule sur internet.

Par contre, ce projet parle également de la possible fin des cartes journalières « communes » à fin 2020. Or l'attrait de ces cartes n'est plus à démontrer vu les taux d'utilisation sur Thônex et les communes genevoises. Une telle disparition, si elle devenait effective, sera préjudiciable à nos habitants mais aussi aux questions environnementales car le prix d'un billet de train « normal », soit sans abonnement demi-tarif, est très important, comme un Genève-Fribourg aller-retour à CHF 84.- (sans les bus), et les quelque 10 utilisateurs journaliers de Thônex pourraient, sans ces cartes, privilégier la voiture ou renoncer à un voyage.

- Le conseil administratif a-t-il ou va-t-il, seul ou avec d'autres communes, intervenir auprès de l'ACG pour que cette dernière interpelle les CFF, voir le Conseil fédéral ?
- Le conseil administratif a-t-il ou va-t-il faire de même auprès des TPG, qui est l'une des 250 entreprises de transport membres de l'union des transports public CH-Direct, qui est l'organe qui définit l'offre en matière d'abonnement général et des cartes journalières, pour que notre régie cantonale s'oppose à la suppression de ces cartes journalières « communes » ?

12 Propositions individuelles et questions

12.1 Carte des places de jeu

M. Marc Kilcher informe que les conseillères et conseillers municipaux ont reçu à leur place des cartes qui leur permettront d'identifier l'emplacement de l'ensemble des places de jeu sur le territoire de Thônex. M. Adrien Rufener, ancien membre de ce conseil municipal, avait proposé cette idée de valorisation des places de jeu. Le travail a été poursuivi par l'équipe dont M. Claude-Alain Poncioni, présent ce soir, fait partie. Ces cartes sont distribuées dans les écoles et à la Fondation de la jeunesse.

12.2 Urban Plogging

M. Philippe Zaugg revient sur le sujet de l'*Urban Plogging* prévu pour le dimanche 19 mai, visant à nettoyer la place de Graveson, et à propos duquel il souhaite obtenir un certain nombre d'informations. Il s'est inscrit suite au mail reçu par la Mairie, mais le lien fourni ne donne pas une transparence sur le nombre de conseillers municipaux qui participeront à cette manifestation. Suite à la question écrite de M. Leutenegger, il espère voir les élus Vi-VE sur la place Graveson dimanche pour le nettoyage de la place et des rues adjacentes.



12.3 Chênois Genève Handball

M. Stephen Knörr informe que le 18 mai à Sous-Moulin, l'équipe Chêne Handball jouera le match retour dans le pool qualificatif pour la LNB. Ils ont gagné le match aller 35 à 27. L'année dernière l'équipe a trébuché sur la dernière marche. Cette année, ils ont besoin de supporters ; tout le monde est donc encouragé à s'y rendre, sans *doodle* ni inquisition.

12.4 Carrefour av. Tronchet / av. Adrien-Jeandin

M. Stephen Knörr fait remarquer qu'au carrefour entre l'av. Tronchet et Adrien-Jeandin, le petit bonhomme jaune a disparu. Il y a une interdiction de tourner à gauche rue de Genève en direction de Moillesulaz pour prendre l'av. de Tronchet. Il souhaite savoir si cette interdiction sera toujours valable au mois d'août, lorsque la douane sera fermée, car s'il n'est pas possible de continuer sur la douane, ni de tourner à gauche, les véhicules seront obligés de repartir sur Adrien-Jeandin.

M. Philippe Decrey répond que les travaux à la hauteur de l'av. Adrien-Jeandin devraient être terminés au mois d'août. Il rappelle que ce chantier n'est pas piloté par la commune, puisque ce sont les SIG qui changent la conduite de gaz. En ce qui concerne le petit bonhomme jaune, il est parfois présent et parfois non. La commune a rendu l'entreprise en charge des travaux attentive à la sécurisation du chantier.

M. Stephen Knörr commente que vu l'efficacité de l'administration communale, il aurait préféré que ce soit elle qui se charge du dossier, ce serait peut-être déjà fini.

12.5 Cartes des pistes cyclables

M. Bastien Leutenegger félicite M. Marc Kilcher et remercie M. Adrien Rufener d'avoir lancé l'initiative d'une carte des places de jeu. Il se rappelle d'une carte de la commune recensant toutes les pistes cyclables et demande s'il y en a encore, s'il est prévu de les réactualiser et de les réimprimer. Elles étaient aussi très utiles.

M. Philippe Decrey répond qu'une étude est en train d'être peaufinée avec l'OTC en ce qui concerne la mobilité douce. Lorsque cette étude sera terminée et que les cheminements piétons et cyclistes auront été arrêtés, la commune mettra la carte à jour.

12.6 Mise à disposition de verres d'eau en séance de commission

Mme Macchiavelli demande à M. le Maire de mettre à disposition quelques verres d'eau lors de la prochaine séance de la commission police, sports, école et jeunesse, qui aura lieu jeudi prochain.

M. Pascal Uehlinger fait remarquer que cette commission n'est pas sous son dicastère.



12.7 Benne pour déchets de jardin

M. Sami Agraniou indique que la benne pour les déchets de jardin a été enlevée de son emplacement. Elle n'est donc accessible que lors des heures d'ouverture de la voirie. Les personnes qui travaillent font en général leurs travaux de jardin le samedi matin et auraient besoin de vider leurs déchets dans l'après-midi. Il souhaite dès lors savoir s'il est possible de revoir les horaires d'ouverture de la voirie.

M. Marc Kilcher répond que techniquement parlant, c'est tout à fait possible. Mais ce sont ensuite des employés de la commune qui sont convoqués le samedi pour faire des heures supplémentaires. Étant donné qu'ils doivent vider les poubelles de la place Graveson et des arrêts de tram, ce qui se fait plutôt en début de journée qu'en fin d'après-midi, il a été décidé de les convoquer le matin. Cela permet de combiner les tâches afin d'optimiser leur temps de présence : ils vident les poubelles puis tiennent la voirie ouverte jusqu'à 12h. Un projet d'allongement des heures d'ouverture peut être envisagé, mais cela signifie aussi augmenter les coûts, puisque les employés de la commune ont, selon le règlement des employés, droit à des heures de compensation pour les heures réalisées durant le week-end. Il ne faut pas oublier qu'ils ont également une vie familiale et ont droit à un week-end. Étant donné que les ressources de l'équipe n'ont jamais augmenté et que la voirie fonctionne toujours avec le même effectif, à l'heure actuelle, il deviendrait complexe d'exiger une ouverture pour la journée entière. Au mois de septembre aura lieu une commission dédiée uniquement à la projection en termes de besoin d'effectifs pour le service des routes, de la voirie, etc., notamment en lien avec les Communaux d'Ambilly. La question des heures de permanence en week-end pourra être mise à l'ordre du jour. Finalement, M. Kilcher informe que la benne n'a été déplacée qu'en raison des travaux. Elle reviendra à terme dans son site d'origine, en principe pour l'été.

12.8 Fête du Printemps et vide-grenier

M. Philippe Calame informe que le vide-grenier et Fête du Printemps aura lieu à l'av. Tronchet le samedi 18 mai. Il remercie les 5 conseillers municipaux qui ont accepté d'être présents à 7h du matin pour mettre en place la fête avec les bénévoles.

12.9 Marathon

M. Daniel Avidgor souhaite remercier M. Philippe Zaugg d'avoir participé avec les doyens du Conseil municipal et son épouse aux différentes courses du marathon de ce week-end. (???)

13 Renouvellement du bureau du conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020. (DM-19-10)

13.1 Élection du nouveau président (PDC) :

Président 2019-2020

M. Bruno Da Silva
présenté par :
M. Philippe Calame



M. Philippe Noël, président sortant donne lecture de son discours avant de passer la parole au nouveau président M. Da Silva :

*Messieurs les conseillers administratifs,
Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,
Chers collègues,*

Je voudrais tout d'abord au moment de terminer cette année de présidence prononcer des mots de remerciements. Et commencer par exprimer ma gratitude aux membres de ce conseil pour m'avoir accordé leur confiance durant ces douze mois. Je souhaite aussi remercier les membres du bureau pour leur collaboration et leur soutien dans ma tâche. Enfin je voudrais aussi mentionner le personnel de l'administration communale, notamment M. Guex, ainsi que Mme Psarofaghis, secrétaire de notre conseil.

J'espère avoir œuvré au bon fonctionnement de notre démocratie locale, en contribuant - dans la mesure du possible - au respect des points de vue de chacun, à l'écoute, à la bonne entente, ainsi qu'à la construction de consensus dans certaines occasions. J'ai eu la chance d'occuper à deux reprises lors de ces deux dernières législatures la fonction de président et j'espère avoir - durant ces deux périodes - loyalement servi les intérêts de nos institutions et de notre commune.

Dans ma fonction, j'ai parfois pris des positions fermes mais c'était avant tout dans le souci de défendre le rôle de notre conseil, qui est un élément très important de la démocratie locale. Le conseil municipal doit s'efforcer de contribuer à développer de meilleurs liens avec nos communiens, qu'ils soient citoyens ou simples habitants.

Et pour défendre cette démocratie locale, je crois que nous avons tous, conseillères municipales et conseillers municipaux, un rôle en plus à jouer par notre engagement dans la vie publique locale, au sein d'associations de toutes sortes, et en participant aux événements communaux et intercommunaux.

Enfin, au moment de quitter la fonction de président, j'aimerais aussi redire que le conseil municipal doit aussi, lorsque les circonstances l'appellent, être capable de se pencher un peu sur certains grands enjeux de notre société, notamment les questions environnementales et écologiques. Vous connaissez mes positions là-dessus, je n'y reviens pas, mais je souhaite vivement que notre conseil soit capable d'agir localement en pensant globalement. Autrement-dit, que lorsque l'on déclare : « Vive Thônex, Vive Genève et Vive la Suisse », on puisse aussi penser et dire : « Vive la planète et Vive(nt) ses habitants ». C'est bien sûr un sacré défi, mais nous avons notre petit rôle à jouer là-dedans. Non seulement pour nous-mêmes, mais par égard pour les générations suivantes, qui je l'espère nous survivront dans des conditions acceptables.



Il est temps maintenant de m'adresser à mon successeur, M. Bruno Da Silva à qui je vais passer la barre de notre vaisseau municipal. Je lui souhaite de passer une année de présidence enrichissante et d'avoir beaucoup de plaisir à exercer cette fonction. Il est l'incarnation des générations qui montent et qui auront la tâche de relever - avec notre soutien j'espère - les immenses défis écologiques et humains qui caractériseront la suite de ce XXI^{ème} siècle.

Et comme il est de coutume au moment du transfert de pouvoir, permets-moi, cher Bruno, de m'adresser à toi en te tutoyant et en terminant cette déclaration par quelques paroles d'amitié

J'ai eu du plaisir à faire équipe avec toi dans le cadre du bureau, comme dans d'autres circonstances de la vie, et je resterai à ta disposition, si tu as besoin de moi, dans le cadre de l'exercice de ton mandat.

Cher Bruno, je te souhaite encore une fois une excellente année de présidence et je te passe les commandes...

*Merci à toutes et tous pour votre attention.
Philippe Noël, Pdt 2018-2019*

13.2 Allocution du nouveau président

Avant de passer à l'élection des membres du bureau, M. Da Silva, président élu donne lecture de son discours.

*Chères conseillères,
Chers conseillers,
Chers amis,*

Avant toute chose, merci. 5 lettres qui auront à elles seules malheureusement du mal à traduire toute l'émotion et la gratitude dont j'aimerais vous faire part en cet instant précis. C'est un honneur et un plaisir que celui d'être nommé président de notre conseil.

Merci d'abord donc aux conseillers municipaux, collègues depuis 4 ans avec qui j'ai beaucoup de plaisir à travailler. Un immense merci pour la confiance que vous témoignez aujourd'hui.

Merci à mon groupe, le PDC, qui dès le début de cette aventure municipale a été un appui sans failles et une source d'amitiés nouvelles toutes plus riches les unes que les autres.

Merci finalement au public, nombreux ce soir. Une démocratie vivante passe inmanquablement par un contact sans rupture avec le public. Je suis donc ravi de vous voir ce soir. C'est pour vous que travaille cette assemblée. Et merci d'avoir attendu aussi longtemps, sagement.

Quelques mots rapides après ces remerciements :



Il y a 5 ans, au début de mon aventure en politique, je n'aurais sûrement pas cru si l'on m'avait dit que je serais aujourd'hui élu président de ce conseil. A cet immense plaisir que je ressens, s'ajoute donc aussi la pleine conscience des responsabilités que ce poste implique. Le rôle de 1^{er} citoyen de la Ville de Thônex, n'est pas rien. Être président selon moi, c'est plus que simplement gérer les débats du conseil. Cette présidence se doit d'être, et j'y veillerai, vivante et proactive.

Plusieurs scandales animent actuellement les actualités politiques de notre canton. La réputation, l'intégrité et l'image de notre action en pâttissent. Au niveau communal, nous n'y échappons pas.

Face à cela, il est de notre devoir de réagir, de ne pas baisser les bras et, au contraire, de redoubler d'efforts pour montrer que plus que jamais, en 2019, face aux menaces qui pèsent sur notre démocratie directe, l'engagement citoyen et politique est beau, fait sens, et mérite d'être mené.

C'est là toute la base de notre système, notre société, notre vie quotidienne.

Ne comptez pas sur moi pour rester les bras croisés, juste modérer vos débats et éventuellement couper quelques rubans d'inauguration. A l'image de certains de mes prédécesseurs, comme par exemple Fabiano Forte, à qui je pense bien souvent. Je compte exercer au mieux ma fonction dans toutes ses prérogatives ; investir le terrain, être à l'écoute de nos communiens et tenter humblement de servir au mieux ce conseil et cette commune.

Ce mois de mai n'amène pas des rocade uniquement au bureau du conseil municipal, mais aussi au sein du conseil administratif. Permettez-moi donc une petite attention, sous forme de remerciement à notre maire sortant pour son travail, ainsi qu'un mot d'amitié tout particulier pour Philippe Decrey, notre maire pour cette prochaine année et sans qui je ne serais pas non plus aujourd'hui ici, ni en tant que président, ni même en tant que conseiller municipal. Merci Philippe pour toute ton aide et ton amitié. Je te souhaite la plus belle des années de mairie.

Finalement, j'en ai bientôt fini, quelques mots pour un autre Philippe, celui auquel je succède.

Cher Philippe, tu as été mon 1^{er} contact concret en politique. Avant même le Parlement des Jeunes, c'est toi qui par ton engagement, tes convictions et l'ardeur avec lesquelles tu en parlais, m'as sérieusement fait réfléchir au fait de me lancer. Il manquait peut-être quelque chose à ton argumentaire, car s'il avait été parfait tu m'aurais peut-être convaincu de rejoindre les Verts, mais ma foi, regarde-nous aujourd'hui. Je suis fier du chemin parcouru et particulièrement fier du symbole offert aujourd'hui, fier de prendre cette présidence en te succédant à toi, en particulier.



13.3 Élection des membres du bureau du conseil municipal :

les personnes suivantes ont été élues au bureau du conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020 :

1 ^{er} vice-président :	M. Richard Stark (UDC)
2 ^{ème} vice-président :	M. Alain Nicolet (PLR)
3 ^{ème} vice-présidente :	Mme Katia Gregori (MCG)
secrétaire :	M. Philippe Guex
1 ^{er} vice-secrétaire :	M. Joseph Camuglia (GS)
2 ^{ème} vice-secrétaire :	M. Philippe Noël (VI-VE)

M. Da Silva, nouveau président, restitue les pouvoirs à M. Noël, président en charge.

M. Noël, président lève la séance à et invite les membres du conseil municipal ainsi que le public à venir prendre le verre de l'amitié au foyer de la salle polyvalente

Le président

Le secrétaire

M. Philippe Noël

M. Philippe Guex



Thônex



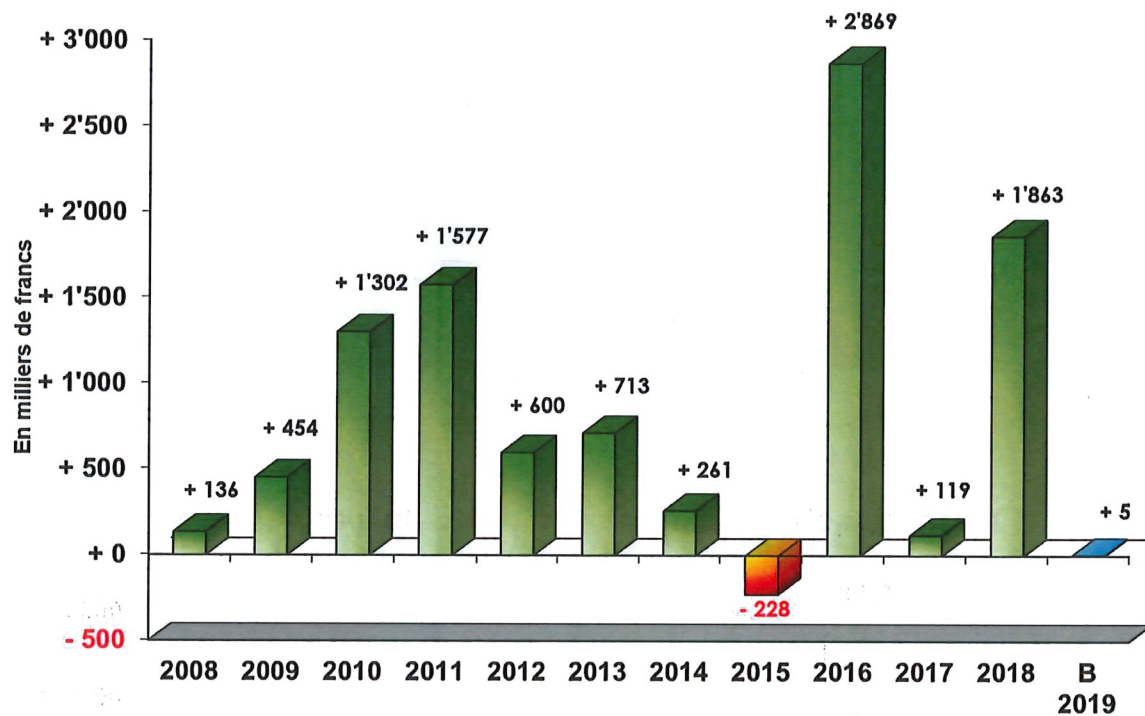
Présentation des comptes 2018

Commune de Thônex - résultat des comptes annuels financiers 2018

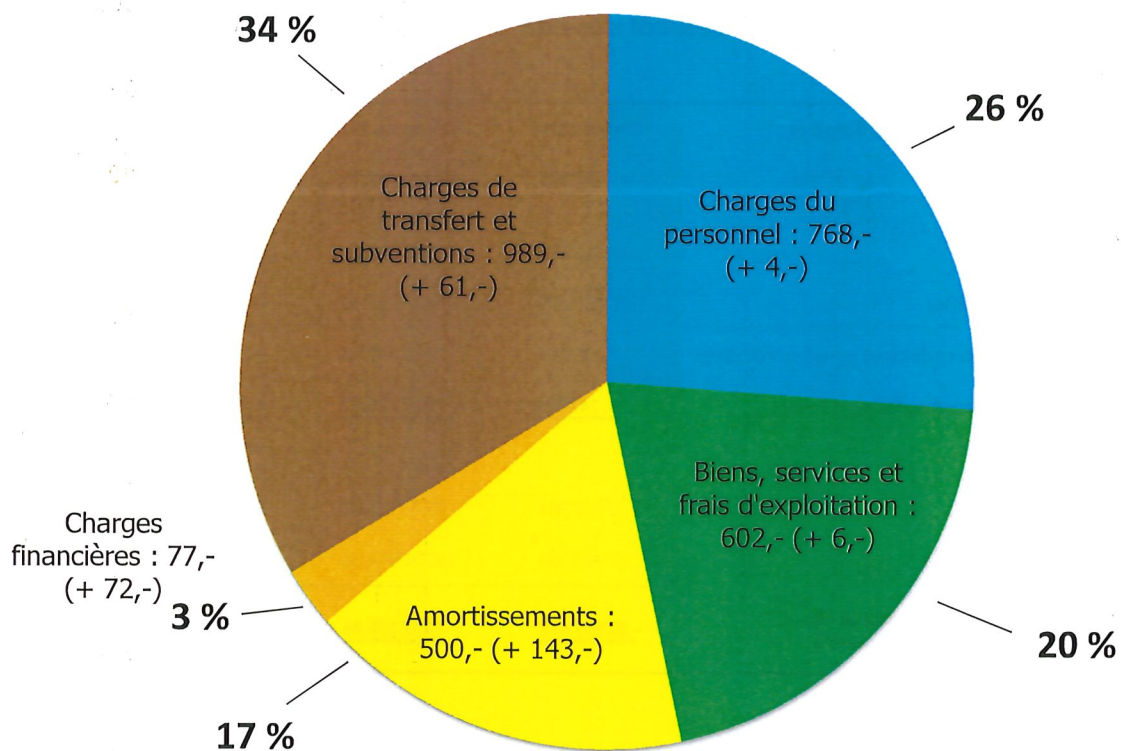
<u>Résultats du financement détaillés :</u>	Budget 2018	Comptes 2018		
Total des revenus (a) :	41'457'703	43'596'432.18	+ 2'138'729.18	+ 5.2 %
Total des charges (b) :	41'313'829	41'733'708.76	+ 419'879.76	+ 1.0 %
dont, charges courantes	35'895'315	34'623'246.18	- 1'272'068.82	- 3.5 %
dont, amortissements ordinaires et extraordinaires	5'418'514	7'110'462.58	+ 1'691'948.58	+ 31.2 %
Résultat du compte de fonctionnement (a-b) :	<u>+ 143'874</u>	<u>+ 1'862'723.42</u>	<u>+ 1'718'849.42</u>	
Autofinancement (c) :	5'562'388	8'973'186.00	+ 3'410'798.00	+ 61.3 %
Investissements nets (d) :	39'460'000	16'235'814.86	- 23'224'185.14	- 58.9 %
Résultat du compte de financement (c-d) : (en rouge "Insuffisance de financement")	<u>- 33'897'612</u>	<u>- 7'262'628.86</u>	<u>+ 26'634'983.14</u>	



Résultats d'exercices enregistrés depuis 2008



Dépenses par habitants : CHF 2'936,-



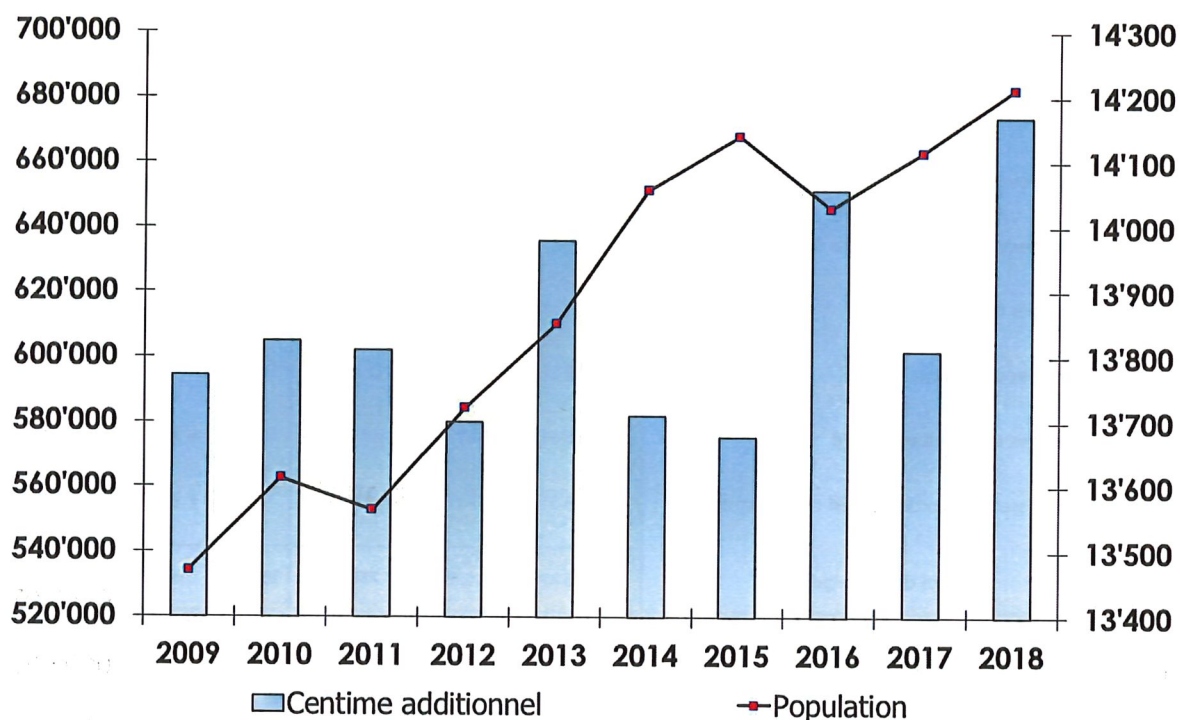


Chapitres Désignation des natures	Budget 2018		Comptes 2018		Ecart B 2018 - C 2018	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%
30 Charges du personnel	11'541'354	27.9%	10'912'145	26.1%	- 629'209	- 5.5%
31 Charges de biens et services & autres charges d'é	8'989'932	21.8%	8'551'129	20.5%	- 438'803	- 4.9%
34 Charges financières	1'111'159	2.7%	1'100'131	2.6%	- 11'028	- 1.0%
36 Charges de transfert	14'252'870	34.5%	14'059'841	33.7%	- 193'029	- 1.4%
Charges de fonctionnement	35'895'315	86.9%	34'623'246	83.0%	- 1'272'069	- 12.7%
33 - 38 et 366 Amortissements ordinaires et complémentaires	5'418'514	13.1%	7'110'463	17.0%	+ 1'691'949	+ 31.2%
Total des charges	41'313'829	100.0%	41'733'709	100.0%	+ 419'880	+ 1.0%

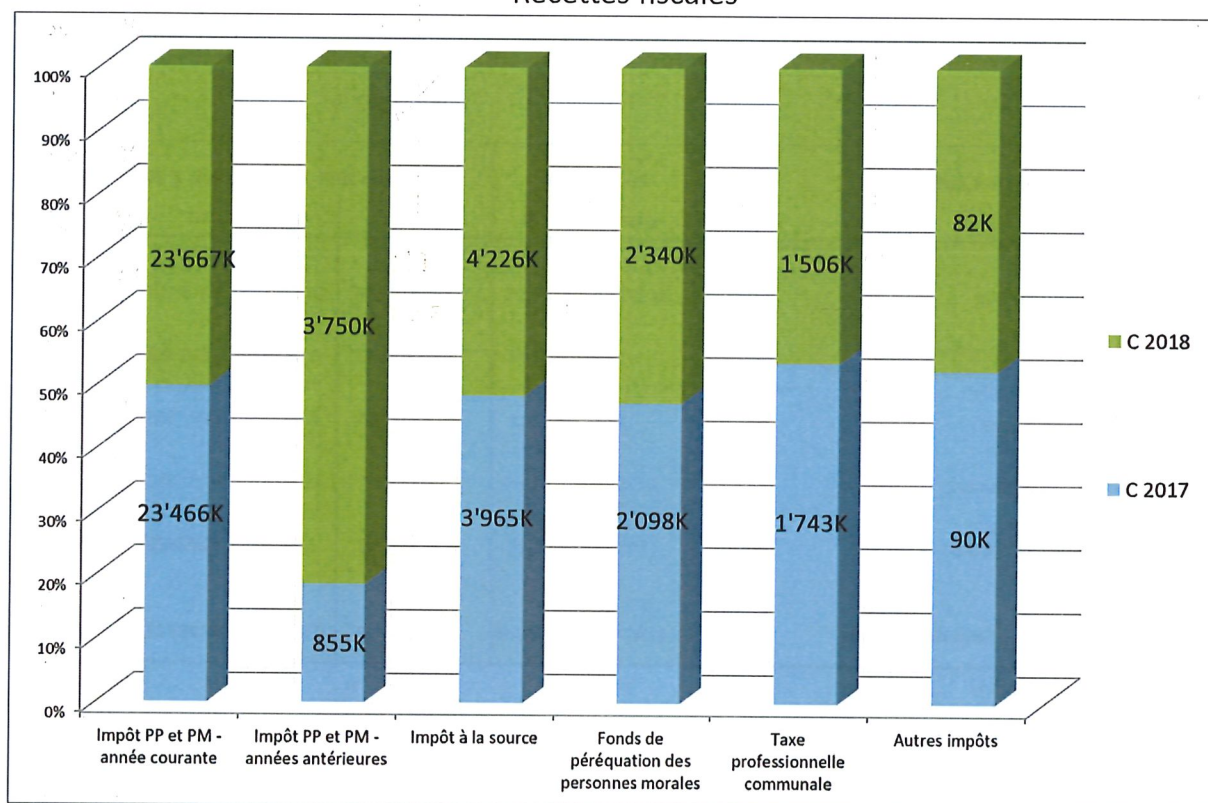
Chapitres Désignation des natures	Budget 2018		Comptes 2018		Ecart B 2018 - C 2018	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%
40 Revenus fiscaux	34'192'255	82.5%	35'510'369	81.5%	+ 1'318'114	+ 3.9%
42 Taxes	1'512'736	3.6%	1'294'078	3.0%	- 218'658	- 14.5%
43 Revenus divers	14'400	0.0%	1'112'255	2.6%	+ 1'097'855	+ 7624.0%
44 Revenus financiers	4'735'040	11.4%	4'916'891	11.3%	+ 181'851	+ 3.8%
46 Revenu de transfert	1'003'272	2.4%	762'840	1.7%	- 240'432	- 24.0%
Total des revenus	41'457'703	100.0%	43'596'432	100.0%	+ 2'138'729	+ 5.2%



Valeur d'un centime additionnel PP et population

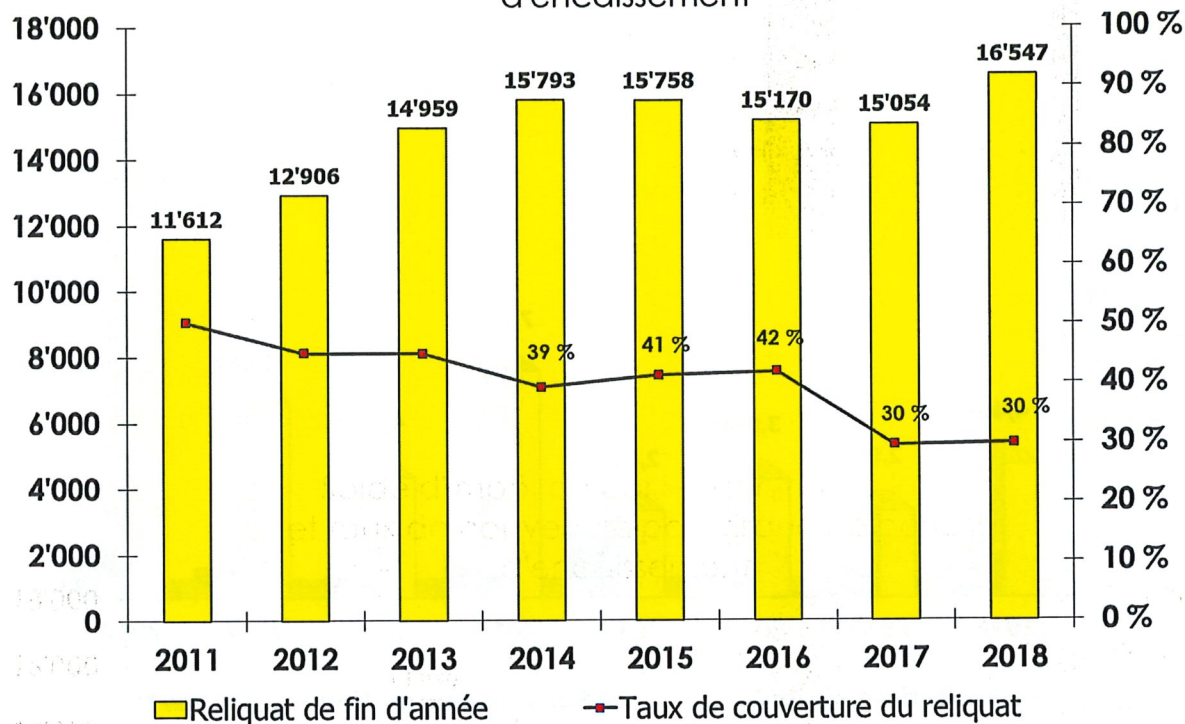


Recettes fiscales

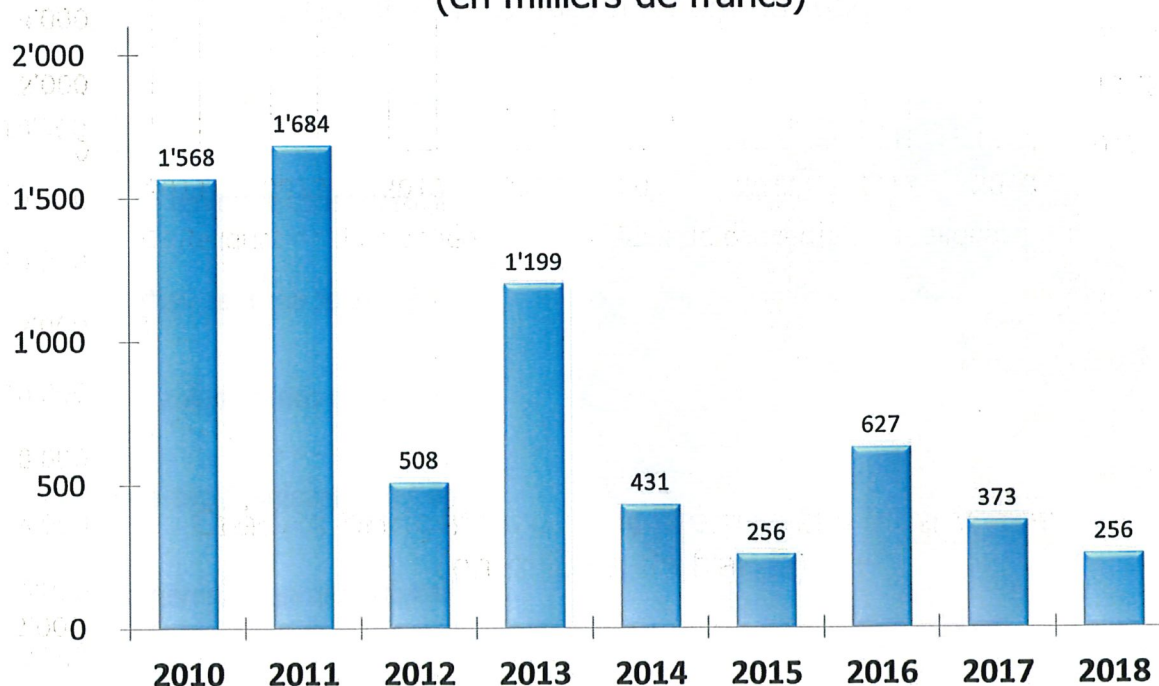




Solde d'impôt dû par les contribuables
et taux de couverture pour risque de pertes
d'encaissement

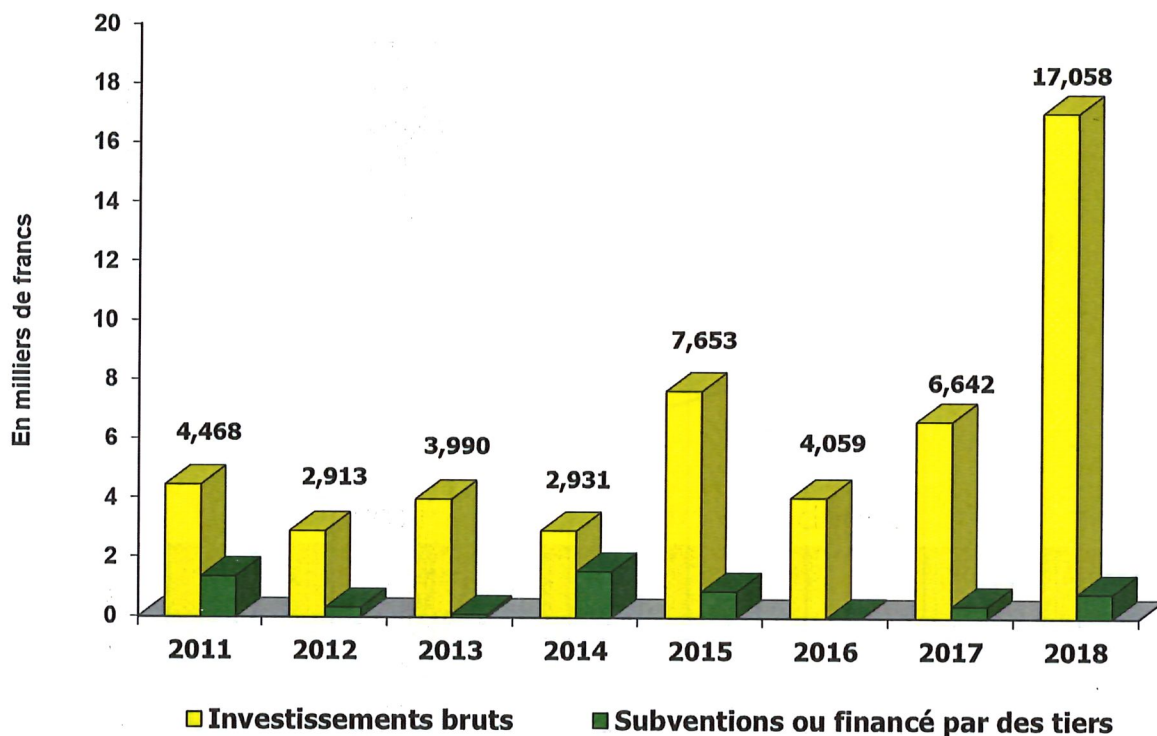


Crédits budgétaires supplémentaires à voter
(en milliers de francs)

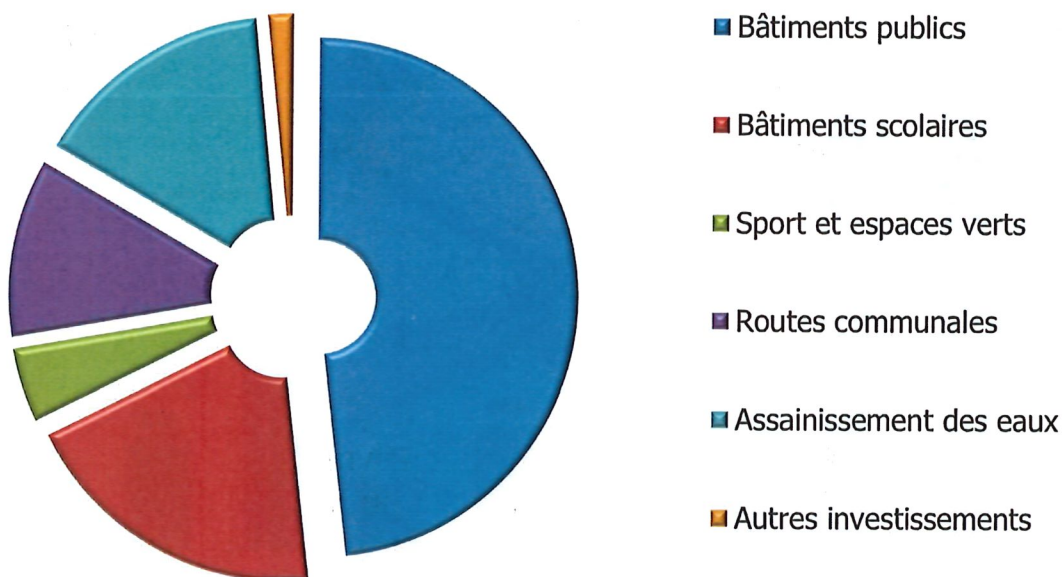




Investissements bruts réalisés depuis 2011 (en milliers de francs)

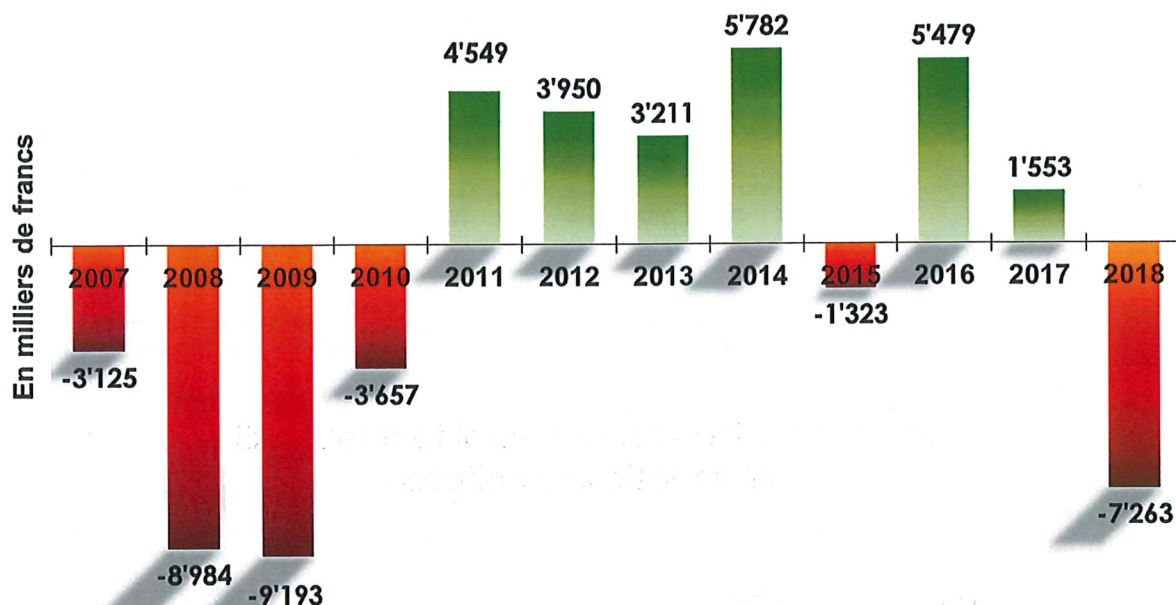


Investissements réalisés en 2018 pour un montant total de 17'058'391 F

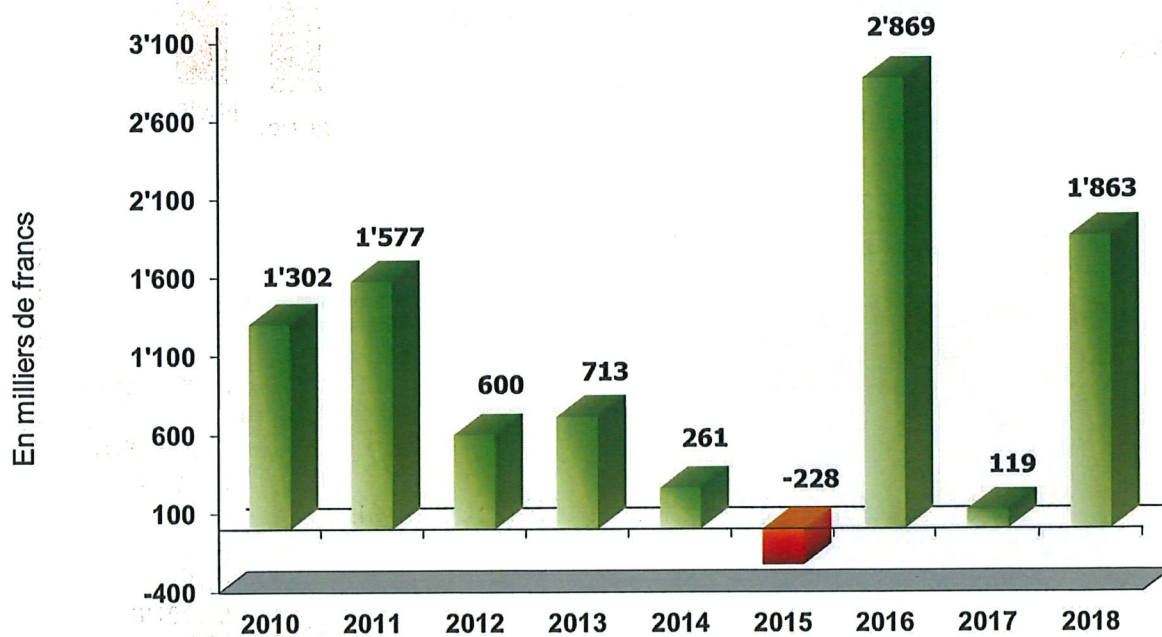




Excédents et insuffisances de financement - variation des disponibilités

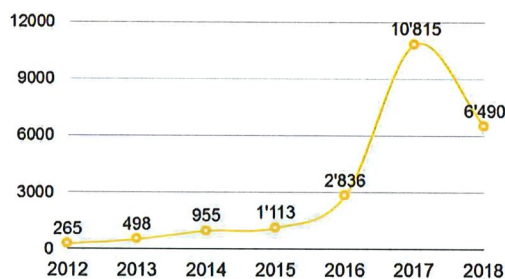


Excédents budgétaires enregistrés depuis 2010

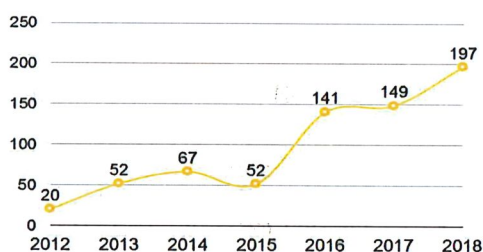




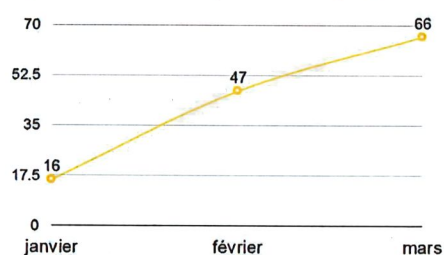
Nombre de nouvelles dénonciations spontanées enregistrées



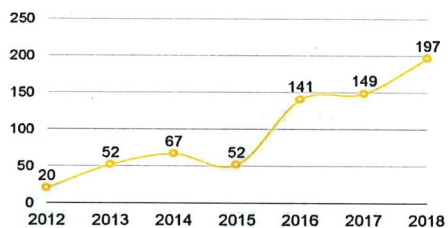
Production globale dénonciations spontanées (en mio)



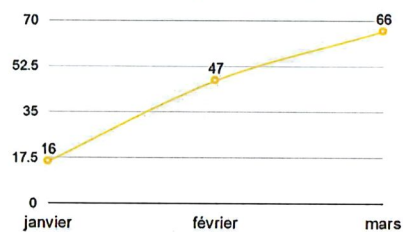
Production globale dénonciations spontanées (en mio) - Premier aperçu 2019



Production globale dénonciations spontanées (en mio)



Production globale dénonciations spontanées (en mio) - Premier aperçu 2019



→ Proposition de création d'une réserve conjoncturelle